MICHIGAN

Quatre-vingt-quatrième année. — N° 184. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 1er Août 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DECRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêtés portant nomination, titularisation et détachements (conseil d'Etat et radiodiffusion-télévision française) (p. 7803).

Ministère d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décret portant nominations dans la magistrature d'outre-mer (rectificatif) (p. 7803).

Ministère de la justice.

Décret du 25 juillet 1952 portant maintien d'un magistrat dans la position de détachement (p. 7803).

Décret du 31 juillet 1952 portant nomination d'un membre du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7803).

Arrêtés portant nomination, réintégration, mutations et détachement :

Administration pénitentiaire (p. 7803).

Education surveillée (p. 7803).

Greffiers (p. 7803).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 31 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7804).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 25 juillet 1952 relatif à l'organisation des services centraux du haut commissariat de la République française en Allemagne (p. 7804).

Arrêté portant admission à la retraite (office des biens et intérêts privés) (p. 7805).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 19 juillet 1952 autorisant l'exécution en France de dispositions testamentaires prises en faveur d'un établissement étranger (p. 7805).

Décret du 19 juillet 1952 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique (p. 7805).

Décret du 19 juillet 1952 approuvant la cession par l'Etat, à la commune de Rivet (département d'Alger), de terrains domaniaux (p. 7805).

Arrêté du 21 juillet 1952 portant création d'une régie d'avances (p. 7805).

Arrêtés portant promotions, nomination, détachements et rectificatif :

Administration préfectorale (p. 7805).

Personnel du cadre des préfectures (p. 7805).

Police de Paris et du département de la Seine (p. 7805).

Sûreté nationale (p. 7805).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 25 juillet 1952 portant acceptation d'offre de démission présentée par un officier d'active (troupes coloniales) (p. 7806).

Décrets du 25 juillet 1952 portant acceptation de la démission d'ingénieurs des travaux des essences (p. 7806).

Décret du 25 juillet 1952 portant nomination d'adjoints administratifs de 3e classe du service des fabrications d'armement (p. 7806).

Décret du 25 juillet 1952 portant promotion d'officiers du corps de santé de la marine (active) (p. 7806).

Décrets du 29 juillet 1952 portant concession de la médaille militaire et rectificatif (p. 7807).

Décret du 31 juillet 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7808).

Arrêtés des 27 juin, 8 et 28 juillet 1952 portant remises de débets (p. 7808).

Arrêté du 19 juillet 1952 autorisant la fabrication de nouveaux explosifs (p. 7809).

Arrêtés portant titularisation, admission au bénéfice de l'allocation temporaire, mise en disponibilité et détachements (administration centrale de la marine et personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 7809).

Liste des sous-officiers de la gendarmerie nationale admis à l'école des officiers de la gendarmerie nationale (p. 7809).

Liste des sous-officiers admis à subir les épreuves orales et d'aptitude physique du concours d'entrée de 1952 à l'école militaire d'administration (section coloniale) (rectificatif) (p. 7810).

Liste d'admission à l'école supérieure de l'intendance (section coloniale) (rectificatif) (p. 7810).

Liste des officiers appartenant à la 13e promotion de l'école d'état-major ayant obtenu le diplôme d'état-major (p. 7810).

Liste des candidats admis aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (p. 7810).

Liste des candidats radiés sur leur demande du peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (p. 7811).

Liste des candidats au concours d'admission aux écoles des services de santé militaires en 1952 (section médecine) déclarés admissibles aux épreuves orales (rectificatif) (p. 7811).

Tableau de départ colonial du 1er août 1952 (p. 7811).

Tableau des désignations coloniales du 25 juin 1952 (rectificatif) (p. 7816).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 52-922 du 25 juillet 1952 autorisant la délivrance de lettres d'agrément destinées au financement des stocks d'arachide de la récolte de l'année 1951 dans les territoires placés sous l'autorité du ministre de la France d'outre-mer (p. 7817).

Décret du 25 juillet 1952 approuvant certaines modifications apportées aux statuts de la Société d'exploitation de l'usine de Boussens (p. 7817).

Décrets du 25 juillet 1952 portant nomination, mutation, mise à la retraite de receveurs particuliers des finances (p. 7817).

Arrêté du 30 juillet 1952 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 52-804 du 30 juin 1952 (p. 7817).

Arrêté du 30 juillet 1952 modifiant les articles 111 à 121 de l'annexe IV au code général des impôts (p. 7816).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 25 juillet 1952 portant fixation du taux des participations des départements et des communes aux dépenses du contrôle médical dans les établissements d'enseignement du premier degré (p. 7816).

Arrêté portant nomination (enseignement supérieur) (p. 7816).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 25 juillet 1952 portant promotion au grade de contrôleur général des transports (p. 7816).

Décret du 31 juillet 1952 chargeant le vice-président du conseil, ministre d'Etat, de l'intérim du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (p. 7816).

Arrêté portant détachement (ponts et chaussées) (p. 7817).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant détachements (administrateurs et eaux et forêts) (p. 7819).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant mises en position de mission, nomination, réintégrations et détachements:

Administrateurs (p. 7819).

Agriculture (p. 7820).

Sages-femmes (p. 7820).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (p. 7820).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 26 juillet 1952 approuvant les modifications aux statuts et au règlement d'institutions de prévoyance (p. 7821).

Arrêtés du 26 juillet 1952 fixant le nouveau taux du remboursement forfaitaire à verser par les employeurs de main-d'œuvre immigrée par l'office national d'immigration (p. 7821).

Arrêtés du 30 juillet 1952 portant suspension d'application de décisions de la commission nationale des tarifs (p. 7821).

Arrêté portant détachement (contrôle général de la sécurité sociale) (p. 7821).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté portant acceptation de démission (administration centrale) (p. 7822).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 52-923 du 25 juillet 1952 fixant les taux des allocations de logement pour la période du 1er juillet 1952 au 1er juillet 1953 (p. 7822).

Décret n° 52-924 du 25 juillet 1952 modifiant le décret du 18 juillet 1950 autorisant, à titre exceptionnel, le fonds commun de l'allocation de logement à affecter ses disponibilités au service de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat (p. 7822).

Arrêté du 25 juillet 1952 modifiant l'arrêté du 18 juillet 1950 fixant les modalités d'attribution des prêts institués par le décret n° 52-924 du 25 juillet 1952 autorisant, à titre exceptionnel, le fonds commun de l'allocation de logement à affecter ses disponibilités au service de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat (p. 7823).

Arrêté du 25 juillet 1952 modifiant l'arrêté du 6 juillet 1951 portant fixation des ressources du fonds commun de l'allocation de logement susceptibles d'être affectées à l'attribution de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat, modifié par l'arrêté du 13 février 1952 (p. 7823).

Arrêté du 30 juillet 1952 portant enregistrement de laboratoires (p. 7824).

Arrêtés portant détachement et radiation des cadres (administration centrale et inspection de la santé) (p. 7824).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décret n° 52-730 modifiant le décret n° 45-062 du 8 décembre 1945 fixant les taux et conditions d'attribution des indemnités allouées au personnel des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones à des titres divers (rectificatif) (p. 7824).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et services extérieurs) (p. 7825).

Caisse des offrandes nationales. — Rapport du comité supérieur de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre, de mer et de l'air sur les opérations de la caisse pendant l'année 1951 (p. 7825).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de concours pour l'admission à l'école des officiers d'administration de la marine (p. 7828).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Résultats du tirage de la vingt-septième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 7827).

Avis aux importateurs de produits de la mer originaires et en provenance de la république fédérale d'Allemagne (p. 7827).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone dollar (p. 7827).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Indonésie (p. 7828).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis aux importateurs de produits de la mer originaires et en provenance de la république fédérale d'Allemagne (p. 7827).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone dollar (p. 7827).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Indonésie (p. 7828).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone dollar (p. 7827).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Nogent-sur-Seine (Aube) (p. 7828).

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur et d'un directeur adjoint pour le bureau municipal d'hygiène de Mulhouse (p. 7828).

Situation de la Banque de France (p. 7829).

Annonces (p. 7830).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Conseil d'Etat.

Par arrêté du 28 juillet 1952 sont titularisés dans leur emploi et rangés au 1er échelon de la 2e classe les secrétaires d'administration stagiaires au conseil d'Etat dont les noms suivent:

M. Thibault (Lionel), à compter du 16 avril 1952.

Mlle Ormezzano (Marguerite), à compter du 1er août 1952.

Radiodiffusion-télévision française.

Par arrêté du 1er juillet 1952, M. Jolivald (Lucien) est nommé à l'emploi de secrétaire rédacteur d'administration stagiaire (indice 185) à compter du 1er juin 1952.

Par arrêté du 1er juillet 1952, est autorisée, pour une durée maximum de cinq années, à compter du 1er avril 1952, la mise en position de service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour servir à l'organisation mondiale de la santé, en qualité de fonctionnaire chargé du budget et des finances, de M. Valat (Guy), administrateur civil de l'Etat de 3e classe, à la radiodiffusion-télévision française.

Par arrêté du 28 juillet 1952, est autorisée, pour une nouvelle période maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1952, la mise en position de service détaché auprès de la résidence générale de la République française au Maroc (direction de l'office des postes, télégraphes et téléphones du Maroc), en qualité de chef des services techniques de Radio-Maroc, de M. Goure (François), chef de division technique à la radiodiffusion-télévision française.

MINISTERE D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 juillet 1952:

Page 7363, en ce qui concerne la nomination de M. Vaillant, au lieu de: « Conseiller de cour d'appel à la chambre de Phnom Penh », lire: « Conseiller de cour d'appel à la section de Phnom Penh ».

Page 7364, 1re colonne, 13e ligne, au lieu de: « M. Brusso », lire: « M. Brusq »; 23e ligne, au lieu de: « M. Lepelle », lire: « M. Lepelley ».

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 25 juillet 1952 portant maintien d'un magistrat dans la position de détachement.

Par décret en date du 25 juillet 1952, M. Boye, juge de 2e classe, est maintenu, pour une période de cinq ans, à compter du 27 mars 1952, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour exercer des fonctions judiciaires au tribunal mixte immobilier de Tunisie.

Décret du 31 juillet 1952 portant nomination d'un membre du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 31 juillet 1952, est nommé membre du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en remplacement de M. Rouchon-Mazerat, décédé

M. Le Beau (Jacques-Georges), gouverneur général honoraire de l'Algérie, conseiller d'Etat en service extraordinaire, grand officier de la Légion d'honneur du 23 septembre 1948.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Guillaumont (André), surveillant de 2e classe à la maison centrale de Clairvaux, est placé dans la position de service détaché, à compter du 1er juillet 1952, pour exercer les fonctions d'infirmier du centre d'observation de Château-Thierry, pour une période maximum de cinq ans.

Par arrêté du 28 juillet 1952, sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité, au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré:

Premiers maîtres gardiens de prison:

M. Fougerit (Edmond), de la prison maritime de Brest.

MM. Hamelin (Louis), Toumelin (Vincent), de la prison maritime de Toulon.

Maîtres gardiens de prison:

MM. Bouvier (Léon), Mahot (Théophile), Coadou (Georges), de la prison maritime de Brest.

M. Guerin (Camille), de la prison maritime de Toulon.

Seconds maîtres (1re classe) gardiens de prison:

M. Le Bihan (Paul), de la prison maritime de Toulon.

M. Dumoustier (Joseph), de la prison de Brest.

MM. Le Squer (Jean), Mesnage (Pierre), Glemee (Théodore), de la prison maritime de Toulon

MM. Le Briz (Armand), Marchix (Célestin), Le Moine (Pierre), de la prison maritime de Brest.

MM. Laruelle (René), Sardin (Adrien), Tarin (Marcel), de la prison maritime de Toulon.

MM. Gouriadec (Joseph), Le Duff (Yves), de la prison maritime de Brest.

Seconds maîtres (2e classe) gardiens de prison:

M. Goavec (Jean), de la prison maritime de Brest.

M. Le Bolloch (Charles), de la prison maritime de Toulon.

Education surveillée.

Par arrêté du 22 juillet 1952, est remise à la disposition de l'éducation nationale, à compter du 1er octobre 1952, Mlle Baquier (Monique), institutrice du département de l'Aude, détachée auprès du ministère de la justice, pour exercer ses fonctions dans les services extérieurs de l'éducation surveillée.

Greffiers.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Constantin (Serge) est nommé greffier au tribunal de première instance de Pontoise, en remplacement de M. Boual, admis, à compter du 15 juillet 1952, à faire valoir ses droits à la retraite.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret du 31 juillet 1952 portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 31 juillet 1952, et sur déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés:

Au grade de commandeur.

Al le baron Seillière (Ernest-Antoine-Aimé-Léon), secrétaire perpétuel honoraire de l'académie des sciences morales et politiques. Officier du 13 mai 1939.

Au grade d'officier.

MM.

Amiaud-Bellavaud (Albert-Georges), premier président honoraire de cour d'appel. Chevalier du 29 décembre 1932.

Baudry (Alphonse-Auguste), inspecteur général honoraire des postes, télégraphes et téléphones. Chevalier du 13 janvier 1929.

Berget (Adrien-Jean-Baptiste-Claude), proviseur honoraire. Chevalier du 13 mars 1930.

Blum (Armand), trésorier-payeur général honoraire. Chevalier du 11 février 1935.

Boilley (Lucien-Marius-Roland-Vercingétorix), conseiller honoraire à la cour d'appel de Colmar. Chevalier du 16 juin 1920.

Brien (Louis), ingénieur des travaux publics de l'Etat en retraite, président du comité de sauvetage de Noirmoutier. Chevalier du 25 juillet 1932.

Chapat (Maurice-Louis), payeur honoraire des trésoreries coloniales. Chevalier du 12 janvier 1935.

Delelee dit Delelee-Desloges (Jules-Gaston), gouverneur honoraire des colonies. Chevalier du 13 août 1927.

Drugeon (Roger-Marie-Charles), trésorier-payeur général honoraire. Chevalier du 3 janvier 1938.

Dufour (René-Auguste-Albert-Louis), directeur honoraire des douanes. Chevalier du 3 septembre 1926.

Jaubert (Charles-Emile-François), premier président honoraire de cour d'appel. Chevalier du 30 décembre 1933.

Chanoine Joulin (Alexis-Emile), ancien professeur au grand séminaire, secrétaire trésorier de la section de Loir-et-Cher de la Société d'entr'aide des membres de la Légion d'honneur. Chevalier du 30 octobre 1920.

Lefebvre (Gustave-Désiré-Louis), directeur honoraire de l'école pratique des hautes études de la Sorbonne. Chevalier du 31 décembre 1927.

Le Gentil (Jean-Maxime-Georges), professeur honoraire à la faculté des lettres de l'université de Paris. Chevalier du 5 août 1938.

Martineau (Aristide-Emile-Pierre-Marie), ancien directeur de l'institut de droit de Nantes. Chevalier du 3 juillet 1930.

Paucot (René-Jules), proviseur honoraire. Chevalier du 25 août 1937.

Piteau (Emmanuel), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite. Chevalier du 24 janvier 1931.

Poizat (Claude), ancien directeur des houillères de Châtillon-Commentry. Chevalier du 11 août 1931.

Raisin-Dadre (Adrien-Charles), président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 4 janvier 1919.

Sauvaire (Albert-Marie), préfet honoraire. Chevalier du 10 août 1929.

Au grade de chevalier.

MM.

Adrian (Joseph-Ignace-Henri), professeur honoraire de lycée; 41 ans de services civils.

Alloaneau (Auguste-Siméon), professeur honoraire de lycée; 40 ans de services civils et militaires.

Asty (Charles-Jules-André), directeur honoraire de l'enregistrement; 46 ans de services civils et militaires.

Benoit-Gonin (Jules-Alphonse), professeur agrégé honoraire; 42 ans de services civils et militaires.

Clairet (Albert), ingénieur des mines en retraite; 55 ans de services civils et militaires.

Clavel (Fernand-Raphaël-François-Lucien), conservateur honoraire des eaux et forêts; 39 ans de services civils et militaires.

Coldre (Georges-Charles-Henri), ingénieur honoraire de la Société nationale des chemins de fer français; 19 ans de services civils et militaires.

Cormillé (Maurice-Henri), percepteur hors classe en retraite; 50 ans de services civils et militaires.

Détharé (Vincent), directeur honoraire des hôpitaux de Paris; 41 ans de services civils et militaires.

Dupain (Georges-Henri), directeur honoraire des contributions directes; 43 ans de services civils et militaires.

Abbé Duprey (Maurice-Philippe-Auguste), ancien directeur du collège Saint-Martin-de-France, à Pontoise; 31 ans de services civils.

Fournier (Georges-Isidore-Valentin), ancien administrateur de l'observatoire de la Société astronomique de France; 43 ans de services civils et militaires.

Mlle Gélis (Hilda-May), administratrice de la Société nationale d'encouragement au bien; 30 ans de dévouement à des œuvres de bienfaisance et d'assistance.

Georges (Benjamin-Ferdinand), inspecteur honoraire de l'enseignement primaire; 45 ans de services civils et militaires.

Gervy (Albert), ingénieur honoraire de la Société nationale des chemins de fer français; 40 ans de services civils et militaires.

Guillemenet (Louis-Charles), ingénieur principal honoraire du service vicinal; 41 ans de services civils et militaires.

Lanteaume (Charles-Delphin-Joseph-Marie), juge de paix honoraire; 38 ans de services civils et de fonctions municipales.

Lardry (Félix-Augustin-Jean), ancien professeur de l'enseignement libre; 39 ans de services civils et militaires.

Lemonnier (Louis), directeur d'école honoraire; 43 ans de services civils et militaires.

Limon (François-Gaston), ingénieur principal honoraire des chemins de fer de l'Etat; 41 ans de services civils et militaires.

Mery-Riboulet (Joseph-Marcel-Maurice), administrateur honoraire des colonies; 31 ans de services civils et militaires.

Moreau (Georges-Camille), contrôleur principal honoraire des contributions directes; 50 ans de services civils et militaires.

Nabor (Pierre), inspecteur central honoraire des contributions directes; 39 ans de services civils et militaires.

Orcel (François-Louis), directeur honoraire de cours complémentaire; 39 ans de services civils et militaires.

Page (Pierre-Gustave), percepteur hors classe en retraite, grand mutilé de guerre; 51 ans de services civils et militaires.

De La Place de Chauvac (Gaston-Mary-Louis), inspecteur principal hors classe honoraire de la Société nationale des chemins de fer français; 39 ans de services civils et militaires.

Potebon (Fernand), inspecteur honoraire de l'enseignement en Afrique occidentale française; 41 ans de services civils et militaires.

Poulonnet (André-Théophile-Léonard), professeur d'école primaire supérieure en retraite; 42 ans de services civils et militaires.

Mlle Rivoire (Berthile), directrice honoraire d'école maternelle; 50 ans de services civils.

Rocquemont (Fernand-Emile-Alfred), professeur agrégé honoraire; 47 ans de services civils et militaires.

Saint-Georges-Chaumet (Jean-Charles-Marie), directeur honoraire à la Banque de France; 47 ans de services civils et militaires.

Suzzoni (Antoine), commissaire divisionnaire honoraire de la sûreté nationale; 38 ans de services civils et militaires.

Teissier (Maurice-Jean-Auguste), ancien professeur au collège Stanislas; 50 ans de services civils et militaires.

Verdier (Lucien-Alexandre), retraité de l'enregistrement, ancien professeur au conservatoire d'Orléans; 39 ans de services civils et militaires.

Vizzavona (Gustave-Victor-Paul), directeur honoraire de l'enregistrement; 43 ans de services civils.

Waneybergue (Auguste-Jean-Annibal), payeur des colonies en retraite; 36 ans de services civils.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Organisation des services centraux du haut commissariat de la République française en Allemagne.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 50-533 du 10 mai 1950 transférant au ministère des affaires étrangères les attributions fixées par le décret n° 45-0111 du 26 décembre 1945;

Vu l'arrêté du 10 mai 1950 portant organisation des services centraux du haut commissariat de la République française en Allemagne, modifié par les arrêtés des 30 octobre 1950, 8 mai 1951 et 4 janvier 1952,

Arrête:

Art. 1er. — L'alinéa 3° de l'article 3 de l'arrêté susvisé du 10 mai 1950, modifié par les arrêtés des 30 octobre 1950, 8 mai 1951 et 4 janvier 1952, est supprimé.

Art. 2. — Le haut commissaire de la République française en Allemagne est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet au 1er août 1952.

Fait à Paris, le 25 juillet 1952.

Pour le ministère des affaires étrangères
et par délégation:
Le directeur général du personnel,
RAYMOND BOUSQUET.

Office des biens et intérêts privés.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères en date du 18 juillet 1952, Mlle Mann (Mathilde), secrétaire à l'office des biens et intérêts privés, est admise, en application des dispositions de l'article 4 du décret n° 51-590 du 23 mai 1951, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 19 juillet 1952 autorisant l'exécution, en France, de dispositions testamentaires prises en faveur d'un établissement étranger.

Par décret en date du 19 juillet 1952, a été autorisée l'exécution des dispositions testamentaires prises par la dame Philips (Alice) en faveur de l'établissement dit Université libre de Bruxelles, en tant que ces dispositions portent sur des biens situés en France.

Décret du 19 juillet 1952 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique.

Par décret en date du 19 juillet 1952, l'association dite Association nationale des écrivains de la mer et de l'outre-mer, dont le siège est à Paris, a été reconnue comme établissement d'utilité publique.

Décret du 19 juillet 1952 approuvant la cession, par l'Etat, à la commune de Rivet (département d'Alger), de terrains domaniaux.

Par décret en date du 19 juillet 1952, est approuvé, aux clauses et conditions qui y sont stipulées, l'acte administratif des 15 avril et 19 mai 1952 aux termes duquel l'Etat vend à la commune de Rivet (département d'Alger), moyennant le prix de 570.500 F, les lots n°s 10 *bis* A et 10 *bis* B du plan de ce centre, d'une superficie totale de 82 ares 82 centiares.

Régies d'avances.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, et le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946, modifiée par la loi n° 51-519 du 9 mai 1951, relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale;

Vu le décret n° 52-575 du 23 mai 1952 portant convocation du collège électoral de la deuxième circonscription du département de la Seine pour l'élection d'un membre de l'Assemblée nationale;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux et aux comptes spéciaux du Trésor,

Arrêtent :

Art. 1er. — A l'occasion de l'élection d'un membre de l'Assemblée nationale fixée au 22 juin 1952, il est institué, à titre provisoire, pour une durée de deux mois, auprès de la préfecture de la Seine, une régie d'avances pour le payement des salaires du personnel non fonctionnaire engagé pour les opérations électorales et des indemnités pour travaux supplémentaires attribuées sur le budget de l'Etat aux agents du département de la Seine appelés à participer aux mêmes opérations.

Art. 2. — Le montant maximum de l'avance susceptible d'être consentie au régisseur est fixé à 12 millions de francs.

Il sera justifié de l'emploi de cette avance dans le délai d'un mois et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

Art. 3. — Le régisseur sera nommé par arrêté du préfet de la Seine. Des sous-régisseurs agissant sous l'autorité et la responsabilité du régisseur pourront être désignés, dans les mêmes conditions, pour assurer les payements dans les mairies de Paris intéressées.

Art. 4. — Le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 1952.

Pour le ministre de l'intérieur :
Le sous-directeur de l'administration départementale et communale,
LAFOREST.

Pour le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques :
Pour le directeur de la comptabilité publique :
Le directeur adjoint,
GIBELIN.

Administration préfectorale.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Charbonniaud (Claude) est nommé chef de cabinet du préfet de l'Eure.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté en date du 25 juillet 1952, ont été promus chef de division les attachés de préfecture dont les noms suivent :

A la préfecture du Cher, M. Vaugelade (Pierre), attaché à la préfecture du Calvados.

A la préfecture du Morbihan, Mlle Baudouins (Magdeleine), attachée à la préfecture du Calvados.

A la préfecture de l'Ardèche, M. Guiu (Jean), attaché à la préfecture de la Vienne.

A la préfecture du Bas-Rhin, M. Roussel (Jean), attaché à la préfecture de la Côte-d'Or.

Par arrêté du 28 juillet 1952 :

M. Marcel Foy, attaché de préfecture, placé en service détaché depuis le 6 septembre 1944 pour exercer les fonctions de secrétaire général de préfecture, est maintenu dans cette position pour exercer successivement : du 1er août 1945 au 31 mars 1946 les fonctions d'agent contractuel auprès de la mission militaire pour les affaires allemandes; du 1er avril 1946 au 1er août 1950, les fonctions d'administrateur dans le cadre temporaire du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.

M. Marcel Foy, attaché de préfecture, est maintenu en position de service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (haut commissariat de la République française en Allemagne) pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er août 1950, pour exercer les fonctions d'administrateur.

Par arrêté du 28 juillet 1952, Mlle Florange (Yvonne), commis principal de 1re classe à la préfecture de la Martinique, est placée en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 12 octobre 1951, auprès du ministère de la France d'outre-mer (caisse de retraites pour la France d'outre-mer), pour exercer les fonctions de commis principal de 1re classe d'ordre et de comptabilité.

Police de Paris et du département de la Seine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 juillet 1952 : page 6918, 1re colonne, au lieu de : « Roy-Front (Pierre-Léopold) », lire : « Roy (Front-Pierre-Léopold) ».

Sûreté nationale.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. le secrétaire Gavini (Antoine), de la police d'Etat des Bouches-du-Rhône (corps urbain de Marseille), est détaché auprès du gouverneur général de l'Algérie en qualité de commissaire stagiaire à la police algérienne pour une durée d'un an.

Le présent arrêté prendra effet à compter du jour de l'installation de l'intéressé dans ses nouvelles fonctions.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. le secrétaire O. P. J. Faurine (Albert), de la police d'Etat de la Gironde, est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès du haut commissaire de la République au Cameroun pour une durée maximum de trois ans.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la veille du jour de l'embarquement de l'intéressé.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Guillou (Jean), inspecteur principal de la sûreté nationale de 3e classe, au service des renseignements généraux de la gare de Lyon, à Paris, est placé en la même qualité, pour une durée de trois ans, dans la position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer (Cameroun).

Le présent arrêté aura effet la veille de l'embarquement de l'intéressé, soit le 16 mars 1952.

Par arrêté du 28 juillet 1952, il est procédé, pour régularisation, au renouvellement du détachement en la même qualité, pour la période du 1er avril 1951 au 31 août 1951, auprès des services des affaires allemandes et autrichiennes, de M. Le Bras (Dominique), inspecteur de la sûreté nationale de 2e classe, 3e échelon.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Ottaviani (Albert), inspecteur de 1re classe, 1er échelon, officier de police judiciaire, au service des renseignements généraux à Menton, est placé, en la même qualité, pour une durée de trois ans, dans la position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer (Cameroun).

Le présent arrêté aura effet la veille de l'embarquement de l'intéressé, soit le 14 janvier 1952.

Par arrêté du 28 juillet 1952, il est procédé au renouvellement, pour une nouvelle période de cinq ans, du détachement, en la même qualité, auprès du président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques (douanes), de M. Dubois (Lucien), inspecteur de 1re classe, 1er échelon, de la sûreté nationale, officier de police judiciaire.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er mars 1952.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 25 juillet 1952 portant acceptation d'offre de démission présentée par un officier d'active (troupes coloniales).

Par décret en date du 25 juillet 1952, est acceptée l'offre de démission de son grade d'officier d'active présentée par M. le Lieutenant d'infanterie coloniale de Gaulle (Jean-Noël-Charles-Marie).

Cet officier est nommé dans les réserves de l'infanterie coloniale, avec son grade et son ancienneté de grade, pour compter de la date de sa radiation des contrôles de l'armée active.

Décret du 25 juillet 1952 portant acceptation de la démission d'un ingénieur de 2e classe des travaux des essences.

Par décret en date du 25 juillet 1952, la démission de son grade offerte par M. l'ingénieur de 2e classe des travaux des essences Errecalde (Pierre-Marc) est acceptée pour compter du 1er octobre 1952.

Cet officier est admis avec son grade dans le cadre des ingénieurs des travaux de réserve du service des essences des armées, à compter de la même date.

Décret du 25 juillet 1952 portant acceptation de la démission d'un ingénieur de 3e classe des travaux des essences.

Par décret en date du 25 juillet 1952, la démission de son grade offerte par M. l'ingénieur de 3e classe des travaux des essences Saint-Joly (Robert) est acceptée pour compter du 1er octobre 1952.

Décret du 25 juillet 1952 portant nomination d'adjoints administratifs de 3e classe du service des fabrications d'armement.

Par décret en date du 25 juillet 1952, sont nommés au grade d'adjoint administratif de 3e classe du service des fabrications d'armement, pour prendre rang du 1er juillet 1952:

MM. Larqueloux (Louis-François), Guegan (Jean-Marie-Hyacinthe), Perrin (Emile), Migne (Bernard-Henri-Edouard-Gildas).

Le rang de classement définitif entre eux des adjoints administratifs ci-dessus nommés sera déterminé par le classement de sortie de l'école d'administration de l'armement.

Décret du 25 juillet 1952 portant promotion d'officiers du corps de santé de la marine (active).

Par décret en date du 25 juillet 1952, sont promus dans le corps du service de santé du cadre actif de la marine:

Au grade de médecin en chef de 1re classe.

(A compter du 1er juillet 1952.)

M. le médecin en chef de 2e classe Menjaud (Georges-Jean), port matriculaire Cherbourg, en complément de cadres.

M. le médecin en chef de 2e classe Belle (Pierre-Eugène-Maurice), port matriculaire Brest, en complément de cadres.

M. le médecin en chef de 2e classe Fumat (Marie-Louis-Robert), port matriculaire Rochefort, en complément de cadres.

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

(A compter du 1er juillet 1952.)

M. le médecin principal Bouissou (Roger-Pierre-Jean), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Menjaud, promu.

M. le médecin principal Brisou (Jean-François), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Belle, promu.

M. le médecin principal Roux (Maurice-Jules), port matriculaire Cherbourg, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Fumat, promu.

M. le médecin principal Hébraud (Yves-Pierre-Alexandre), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Roux, promu et maintenu en position de mission « hors cadres ».

M. le médecin principal Caër (Georges-Emile-Laurent), port matriculaire Brest, en complément de cadres.

Au grade de médecin principal.

(A compter du 1er juillet 1952.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Buscail (Jean-Alexandre-Armand), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin principal Bouissou, promu.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Le Bras (René-Martin), port matriculaire Cherbourg, en remplacement de M. le médecin principal Brisou, promu.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Duval (Claude), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin principal Hébraud, promu.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Lijour (Michel-Yves-Jean-Marie), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin principal Caër, promu.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Penau (Jean-Roger-Marie), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Renner (Raymond-Louis-Gabriel), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Le Gall (Pierre-Roland-Georges-André), port matriculaire Brest, en complément de cadres.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Rispe (Raymond-Maurice-Georges), port matriculaire Lorient, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Aury (Gabriel-Charles-François), port matriculaire Rochefort, en complément de cadres.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Poirier-Coutansais (André-Marie-Jean), port matriculaire Brest, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Duluc (Jean-Marie-Henri), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Bouvet de La Maisonneuve (Bernard-Marie-André), port matriculaire Brest, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Chrétien (Michel), port matriculaire Brest, en complément de cadres.

Au grade de pharmacien chimiste en chef de 1re classe.

(A compter du 1er juillet 1952.)

M. le pharmacien chimiste en chef de 2e classe Larvor (Louis-Jean-Guillaume), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le pharmacien chimiste en chef de 1re classe Winling, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Au grade de pharmacien chimiste en chef de 2e classe.

(A compter du 1er juillet 1952.)

M. le pharmacien chimiste principal Quiniou (Jean-Michel), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le pharmacien chimiste en chef de 2e classe Larvor, promu.

Au grade de pharmacien chimiste principal.

(A compter du 1er juillet 1952.)

1re tour (ancienneté). M. le pharmacien chimiste de 1re classe Gay (Louis-Jean), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le pharmacien chimiste principal Quiniou, promu.

2e tour (choix). M. le pharmacien chimiste de 1re classe Piffre (Louis-Georges-André-Charles), port matriculaire Rochefort, en complément de cadres

Au grade de pharmacien chimiste de 1re classe.

(A compter du 1er juillet 1952.)

1re tour (ancienneté). M. le pharmacien chimiste de 2e classe Paquet (Roland-Pierre), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le pharmacien chimiste de 1re classe Gay, promu.

2e tour (ancienneté). M. le pharmacien chimiste de 2e classe Revel (Jean-René-Edmond-Paul), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le pharmacien chimiste de 1re classe Piffre, promu.

Décret du 29 juillet 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 29 juillet 1952, sur le rapport du président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

Alama Doumbouya, 2e classe, mle 15569, 1re compagnie du 27e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Basson Bayala, 2e classe, mle 82086, bataillon de marche no 1 d'Afrique occidentale française.

Briesemeister (Rudi), 2e classe, mle 59936, compagnie du génie 74/2.

Cabrera (Gilbert), garde, 3e légion de marche de garde républicaine.

Cadiou (René), sergent-chef, bataillon de marche no 2 d'Afrique centrale française.

Ce Za, 2e classe, mle 27027, bataillon de marche no 1 d'Afrique occidentale française.

Decarroz (André-François), sergent, 2e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon.

Frenger (Robert-Curt), maréchal des logis, 71e compagnie de circulation routière.

Geoffroy (Robert), sergent-major, 5e bataillon montagnard.

Golick (Karl-Martin), 2e classe, mle 80155, sous-groupement autonome du 1er régiment étranger de cavalerie.

Grosjean (Jean-Antoine), 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie, 3e bataillon.

Gross (Erwin), 2e classe, mle 75968, 11/13e demi-brigade de légion étrangère.

Gross (Niklaus), 2e classe, mle 76442, 2e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.

Guerrero (Jean-Baptiste), adjudant, 3/1e régiment de tirailleurs tunisiens.

Guery (Jean-Pierre), 1re classe, 5e régiment de spahis marocains.

Guilluy (René-Jean), 1re classe, 3/22e R.I.C.

Hayotte (Serge-Henri), adjudant, 2/1e régiment de tirailleurs tunisiens.

Hergott (Antoine), 1re classe, 1er régiment de chasseurs, sous-groupement amphibie, 1er escadron.

Hydulphe (Serge-Nicolas), sergent, 1er régiment de tirailleurs marocains, 3e bataillon de marche.

Jaeger (Erich), 2e classe, mle 67909, 3/2e régiment étranger d'infanterie.

Jurgensen (Harry), 2e classe, mle 76101, 2/13e demi-brigade de légion étrangère.

Kaüg (Gerhard), caporal, mle 67342, 11/13e demi-brigade de légion étrangère.

Keil (Josef), 2e classe, mle 81959, sous-groupement autonome du 1er régiment étranger de cavalerie.

Kerrouche Abderrahmane, caporal, mle 1732, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Kovacic (Jean), 1re classe, 10e bataillon parachutiste de chasseurs à pied.

Kriegel (Wolfgang), 2e classe, mle 79525, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Kwint (Jean-Paul), 2e classe, 1er régiment de chasseurs.

Lachuer (Louis), sergent-chef, 4e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs sénégalais.

Laurischkat (Horst), 1re classe, mle 13001, 3e régiment étranger d'infanterie.

Le Bechennec (Noël-Julien), maréchal des logis, 3/1e régiment de tirailleurs tunisiens.

Lebourg (Serge-Louis-Georges), sergent, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.

Longis (Henri), 2e classe, sous-groupement autonome du 1er régiment étranger de cavalerie.

Lorenz (Wilhelm), légionnaire de 2e classe, mle 83123, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.

Mayer (Mochaël), 2e classe, mle 83663, 111/2e régiment étranger d'infanterie.

Meilhoc (René), maréchal des logis, formations indochinoises de Cao Bang.

Mekki Larbi, soldat de 2e classe, mle 9633/278, 3/2e régiment de tirailleurs algériens.

Messer (Egon), caporal-chef, mle 52021, 11/13e demi-brigade de légion étrangère.

Mini (Landuccio), sergent, mle 36015, 1/5e régiment étranger d'infanterie.

Mohamed bel Lahoucine mel Beliyd, 1re classe, mle B 9178/43, groupe de marche du 61e régiment d'artillerie.

Mohamed ben Bouchaid, caporal, mle A 1262/39 Rabat, 2/6e régiment de tirailleurs marocains.

Mohammed ben Mohammed, 1re classe, mle A 3780/39 Rabat, 2/6e régiment de tirailleurs marocains.

Monchery (Edmond), caporal-chef, 1/23e régiment d'infanterie coloniale.

Mourlhon (Alain-Gabriel), 1re classe, bataillon de marche du 1er régiment de chasseurs.

Muth (Hans), 2e classe, mle 76910, 3e bataillon, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Navucet (Pierre-Jules-Francis), 2e classe, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Neumann (Josef), 2e classe, mle 73172, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Neumann (Siegfried), 2e classe mle 72146, 3e régiment étranger d'infanterie.

Nikel (Rudolf), caporal, mle 73527, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Novak (Jan), sergent, mle 57770, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.

Orlandi (Giuliano), 2e classe, mle 82260, 2/13e demi-brigade de légion étrangère.

Papot (Marcel-Pierre), sergent, 21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais, 2e bataillon.

Passeron (Noël-Christian), garde, 3e légion de marche de garde républicaine.

Penalver (André), adjudant, 3/2e régiment de tirailleurs algériens.

Peretto (Giovanni), 2e classe, mle 75979, 3e régiment étranger d'infanterie.

Perticarini (Sauro), caporal, mle 56572, 3/3e R. E. I.

Petzwinkler (Johann), 2e classe, mle 59624, 3e régiment étranger d'infanterie.

Pfiang (Karl), 2e classe, mle 39892, 2/13e demi-brigade de légion étrangère.

Piot (Georges), sergent, mle 61874, 3e régiment étranger d'infanterie.

Pitzus (Antonio), 2e classe, mle 80207, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.

Plattner (Louis), sergent, 3/2e régiment étranger d'infanterie.

Poirot (Jean-Marie-Louis), 2e classe, 21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais, 2e bataillon.

Potez (Jacques), sergent-chef, 5e bataillon montagnard.

Prella (Emile), 2e sapeur, 31e bataillon de marche du génie.

Proupain (Pierre-Victorin-Gustave), brigadier-chef, 71e compagnie de quartier général.

Puillandre (Laurent), caporal-chef, III.6e régiment d'infanterie coloniale.

Rais Tahar ben Ahmed, caporal, mle 594, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Rasero (Céleste), sergent, mle 67537, 3/5e régiment étranger d'infanterie.

Resig Mohamed Ameziane, caporal, mle 2160, 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Rivera (José), 1re classe, mle 59866, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.

Robert (Joseph-Luc), caporal, 3/43e régiment d'infanterie coloniale.

Rodriguez-Gutlierez (Juan), 2e classe, mle 79236, 1/2e régiment étranger d'infanterie.

Rombault (Marcel), caporal-chef, 2e régiment de tirailleurs marocains, 1e bataillon de marche.

Rostayng-Tayard (Pierre), adjudant, formation indochinoise de Cao Bang.

Roumeur (Lucien), caporal, 2e régiment de tirailleurs marocains, 1e bataillon de marche.

Said ben Mohamed ben Fatmi, caporal-chef, 2/6e régiment de tirailleurs marocains, mle B 4009/43.

Said ben Said, caporal-chef, mle A 9791/39, 2/6e régiment de tirailleurs marocains.

Sallah ben Haddou ou Ali, 2e classe, mle C. 2730/43, 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Sancrez (Joseph), sergent-chef, mle 4302, 2/6e régiment de tirailleurs marocains.

Santer (Robert), 2e classe, mle 74774, sous-groupement autonome du 1er régiment étranger de cavalerie.

Schlechta (Josef), caporal-chef, mle 62712, 5e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.

Schmidt (Klaus), caporal, mle 59357, 111/2e régiment étranger d'infanterie.

Schon (Rudolf), 2e classe, mle 77590, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Schulz (Rémy), caporal-chef, mle 988, 7e bataillon de parachutistes coloniaux.

Schwiglowski (Walter), 2e classe, mle 80860, sous-groupement autonome du 1er régiment étranger de cavalerie.

Sellem (Roger), brigadier, 2e bataillon Muong.

Senigon (Henri-Louis), 2e classe, mle 41726, 3/3e régiment étranger d'infanterie.

Siebenschuh (Heinz), caporal-chef, mle 61906, 2/13e demi-brigade de légion étrangère.

Skipka (Erwin), sergent, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon, mle 66285.

S. N. P. Bakkar ben Brika, maréchal des logis, mle 2171, 8e groupe de spahis algériens portés.

Soedergelt (Johann), 1re classe, mle 69260, 2/13e demi-brigade de légion étrangère.

Speranza (Mario), 2e classe, mle 76507, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.

Stauder (Joseph), caporal, mle 68181, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Susini (Emile), 1re classe, mle 3072, 10e bataillon parachutiste de chasseurs à pied.

Sy Amadou Yalla, 2e classe, mle 27555, 27e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Texier (Guy), maréchal des logis chef, formations indochinoises de Cao-Bang.

Thaens (Helfried), sergent, mle 41298, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.

Toupart (Serge-Jean-Henri), 2e classe, 5e régiment de cuirassiers.

Tran-Van-Van, sergent-chef, mle N. A. 1581, 13e demi-brigade de légion étrangère, 1er bataillon.

Traore Féré, 2e classe, mle 32919, bataillon de marche no 1 d'Afrique occidentale française.

Trousseau (Michel), sergent, bataillon de marche du régiment blindé colonial d'Extrême-Orient.

Unger (Heinz), 2e classe, mle 61417, 111/2e régiment étranger d'infanterie.

Vela (Emmanuel), 1re classe, groupement mobile no 3, 2e bataillon Muong.

Vionnet-Fuasset (Joseph-Stanislas), sergent, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Vogel (Lucien-Joseph), maréchal des logis chef, arme blindée et cavalerie.

Vollmert (Egon), 1re classe, mle 66854, 2/13e demi-brigade de légion étrangère.

Vuillard (Maurice), 2e classe, mle 33633, 11/3e régiment étranger d'infanterie.

Weber (Friedrich), 2e classe, mle 71419, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Zegouar Mostépha, 2e classe, mle 0169, 3/2e régiment de tirailleurs algériens.

Zimmer (Hans-Joachim), 2e classe, mle 81263, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.

Zimmermann (Joachim), 2e classe, mle 81178, sous-groupement autonome du 1er régiment étranger de cavalerie.

Zollig (Heinz), 2e classe, mle 82868, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Brahim ou Hammou, 2e classe, mle 828, 36e goum, 3e tabor.

Brahim ou Moha, goumier de 2e classe, mle 1006, 1er tabor marocain, 66e goum.

Hammou ou Hammou Nayt Hadja, goumier de 2e classe, mle 408, 1er tabor marocain.

Horma ben Abdallah, 1re classe, mle 229, 36e goum, 3e tabor marocain.

Kaddour ben Labcucine ben Kaddour, goumier de 2e classe, mle 3160/47, 11e tabor marocain.

Lahcen ben Ali, goumier de 2e classe, mle 256, 1re tabor marocain.

Lhassen ben Barck, goumier de 2e classe, mle 616, 1er tabor marocain.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant déjà été cités pour les mêmes faits.

Décrets portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 juillet 1952, page 6722, 2e colonne:

Au lieu de: « Steffanaggi (Jean-Michel), sergent, 3e groupement colonial de commandos parachutistes », lire: « Stefanaggi (Jean-Michel), sergent, 3e groupement colonial de commandos parachutistes ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juillet 1952:

Page 7077, 1re colonne:

Au lieu de: « Abdelkader ben Si Mohamed ben M'Hamed, 1re classe, mle 1092/50, régiment de spahis marocains », lire: « Abdelkader ben Si Mohamed ben M'Hamed, 1re classe, mle 1092/50, 6e régiment de spahis marocains ».

Au lieu de: « Abdeslam ben Si Ali ben Si Abdeslam, 2e classe, mle 4020/47, 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains », lire: « Abeslam ben Si Ali ben Si Abdeslam, 2e classe, mle 1139/47, 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains ».

Au lieu de: « Ahmed ben Miloud Kaddour, 2e classe, mle 3562/50, 4e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains », lire: « Ahmed ben Miloud ben Kaddour, 2e classe, mle 3562/50, 4e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains ».

Au lieu de: « Ahmed ben Mohamed, caporal, mle A. 290/39, 2/6e régiment de tirailleurs marocains », lire: « Ahmed ben Mohammed, caporal, mle A. 290/39, 2/6e régiment de tirailleurs marocains ».

Même page, 2e colonne:

Au lieu de: « Besset (Régis), 2e classe, 21/13e demi-brigade de légion étrangère », lire: « Besset (Régis), 2e classe, 2/13e demi-brigade de légion étrangère ».

Au lieu de: « Chine Ali, caporal, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Chine Ali, caporal, mle 115, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens ».

Au lieu de: « Clemenceau (Roger-Charles-Victor-Achille), sergent-chef, 131/21e régiment d'infanterie coloniale », lire: « Clemenceau (Roger-Charles-Victor-Achille), sergent-chef, 3/21e régiment d'infanterie coloniale »

Page 7078, 1re colonne:

Au lieu de: « Dupuy (Georges), sergent, 1er régiment étranger de parachutistes », lire: « Dupuy (Georges), sergent, 1er bataillon étranger de parachutistes ».

Au lieu de: « Miloudi ben Kabir ben Sghir, 2e classe, mle 5112/50, 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains », lire: « Miloudi ben Kebir ben Sghir, 2e classe, mle 5112/50, 2e bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains ».

Même page, 2e colonne:

Au lieu de: « Moulay Lhacen ben Abderhaman, 1re classe, mle 1434/47, 1/1er régiment de tirailleurs marocains », lire: « Moulay Lhacen ben Abderhaman, 1re classe, mle 1434/47, 1/1er régiment de tirailleurs marocains ».

Au lieu de: « Rebrabah Slimane, 2e classe, mle 966, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Rebrabah Slimane, 2e classe, mle 10715, 1e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens ».

Au lieu de: « Rouainia Moussa, 2e classe, mle 653, 5/7e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Rouainia Moussa, 2e classe, mle 15777, 5/7e régiment de tirailleurs algériens ».

Au lieu de: « Sedol Kaddour ben Choual, 2e classe, mle A 429, 5/7e régiment de tirailleurs algériens », lire: « Seddi Kaddour ben Choual, 2e classe, mle A 429, 5/7e régiment de tirailleurs algériens ».

Décret du 31 juillet 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 31 juillet 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont élevés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décrets no 50-661 du 14 juin 1950 et no 51-760 du 14 juin 1951):

A la dignité de grand officier.

MM. Collou (Marcel-Maurice).
Ganeval (Jean-Joseph-Xavier).
Vallette d'Osia (Jean-Gustave-Marie-Marcel-Georges).

Ces promotions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Remises de débets.

Par arrêté du 27 juin 1952, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Lecombre (Louise), demeurant à Angers (Maine-et-Loire), 5, rue Thiers, d'une somme de 12.400 F restant due sur celle de 15.100 F indûment perçue au titre de la délégation de solde.

Par arrêté du 8 juillet 1952, sous réserve d'un versement de 10.000 francs, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Desmarets, née Meclot (Philomène), demeurant à Saint-André (Nord), 14, rue du Général-Leclerc, de la somme de 270.037 F indûment perçue au titre de délégation d'office de 1940 à 1947.

Par arrêté du 9 juillet 1952, il est fait remise gracieuse à M. Poulain (François), demeurant à Rennes (Ille-et-Vilaine), 82, rue de Dinan, d'une somme de 15.231 F indûment perçue au titre de délégation de solde pendant la période du 30 novembre 1943 au 25 octobre 1944.

Par arrêté du 8 juillet 1952, sous réserve d'un versement préalable de 95.000 F, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Lemaistre, née Fleury (Madeleine-Augustine), demeurant 9, rue Dumé-d'Aplemont, au Havre (Seine-Inférieure), de la somme de 111.704 F représentant les frais de pension et d'entretien engagés par l'Etat au profit de son fils Lemaistre (Jean-Claude) pendant son séjour aux écoles militaires préparatoires.

Par arrêté interministériel du 28 juillet 1952, et sous réserve du versement préalable de 32.932 F, il a été fait remise gracieuse à M. Haran (René), demeurant 123, rue Lamarck, à Paris (18e), de la somme de 65.867 F provenant d'un trop-perçu au titre du service des délégations de solde, pour la période du 1er octobre 1945 au 31 décembre 1947.

Autorisation de fabrication de nouveaux explosifs.

Le ministre de la défense nationale,

Vu les demandes, en date du 27 novembre 1951 et du 9 janvier 1952, de la Société anonyme d'explosifs, de la Société française des explosifs et de la Société Nobel française;

Vu l'article 18 de la loi de finances du 30 juillet 1913;

Vu l'article 25 du décret du 20 juin 1915 modifié par les décrets des 2 février et 1er septembre 1928;

Vu l'avis du 23 juin 1952 du ministre de l'industrie et de l'énergie;

Vu l'avis du 10 juillet 1952 du ministre des finances et des affaires économiques;

Vu l'avis du 7 mai 1952 de la commission des substances explosives,

Arrête:

Art. 1er. — La Société française des explosifs, la Société anonyme d'explosifs et de produits chimiques, la Société Nobel française, sont autorisées à fabriquer dans leurs usines de Cugny, Billy-Berclau, Saint-Martin-de-Crau, Ablon et Paulilles, sous les noms de Noburex et de Minurex, deux explosifs de compositions conformes aux formules figurant dans les demandes, et de structures semblables aux deux échantillons qui ont été remis sous les noms ci-dessus au laboratoire de la commission des substances explosives.

Art. 2. — Les coefficients d'utilisation pratique applicables à ces explosifs pour le calcul de l'impôt sont fixés à:

53 centièmes pour l'explosif Noburex;
71 centièmes pour l'explosif Minurex.

Fait à Paris, le 19 juillet 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Administration centrale de la marine.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Badre (Lucien), adjoint administratif du 11e échelon à l'administration centrale de la marine, est détaché, pour compter du 15 juin 1952 et pour une période de cinq ans, au ministère de la santé publique et de la population dans les conditions fixées par la loi du 19 octobre 1946 (article 99, § 1er), en qualité de commis aux écritures à l'hôpital psychiatrique de Bailleul.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 12 juillet 1952, Mme Pingault, née Barthe (Andrée), commis administratif à la pharmacie centrale de l'armée au fort de Vanves, à Malakoff, est mise en disponibilité d'office, pour une période d'un mois, à compter du 18 mai 1952.

Pendant la durée de cette disponibilité qui porte interruption de service, l'intéressée ne pourra prétendre à aucun versement de traitement et le temps passé dans cette position n'entrera en compte ni pour l'ancienneté, ni pour l'avancement.

Par arrêté en date du 17 juillet 1952, l'employée auxiliaire temporaire des services extérieurs relevant du service de santé militaire dont le nom suit est titularisée dans le cadre complémentaire de bureau et nommée, à compter du 1er juillet 1951, à la classe ci-après:

10e RÉGION MILITAIRE

Agent de bureau de 5e classe.

Mme Odrat, née Sitges (Anna), direction régionale du service vétérinaire à Alger.

Par arrêté du 26 juillet 1952, Mme Leneuf (Juliette), femme de service des établissements du service de santé militaire à l'hôpital Bégin, à Saint-Mandé, est admise, sur sa demande, au bénéfice de l'allocation invalidité temporaire, au taux de 70 p. 100, groupe 2 (prestations en espèces et en nature) pour une seconde période de six mois, renouvelable, à compter du 16 juillet 1952.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Ribeyrol (Roger), commis administratif de classe exceptionnelle du ministère de la défense nationale (secrétariat d'Etat à la guerre), est détaché pour une période d'un an, à compter du 1er avril 1951, auprès du ministère des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes), en qualité d'administrateur de 1re classe, 2e échelon (renouvellement).

Liste des sous-officiers de la gendarmerie nationale admis à l'école des officiers de la gendarmerie nationale.

I. — *A la suite du concours de* 1952.

1 Nury (Raoul), maréchal des logis chef, 9e légion de garde républicaine (1).

2 Danton (Pierre), maréchal des logis chef, 7e légion de garde républicaine (1).

3 Chappe (Gabriel), maréchal des logis chef, 6e légion *bis* de garde républicaine (1).

4 Lavergne (Roland), maréchal des logis chef, 10e légion *bis* de gendarmerie (1).

5 Caseris (René), maréchal des logis chef, légion de gendarmerie du Maroc (1).

6 Ejarque (Jean), maréchal des logis chef, 2e légion de garde républicaine (1).

7 Ribaud (Robert), maréchal des logis chef, 6e légion de gendarmerie (1).

8 Mercadier (Jean), maréchal des logis chef, 6e légion *bis* de garde républicaine (1).

9 Touchard (Yvon), maréchal des logis chef, 10e légion de garde républicaine (1).

10 Barale (Maurice), maréchal des logis chef, 9e légion de gendarmerie (1).

11 Cointet (René), maréchal des logis chef, légion de gendarmerie du Maroc (1).

12 Letanoux (Roger), adjudant, 1er groupe blindé de G. R. (1).

13 Louhet (Albert), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie des F. F. A. (2).

14 Dereppe (André), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie (1).

15 Gironde (André), maréchal des logis chef, 6e légion *bis* de garde républicaine (1).

16 Gaume (Henri), maréchal des logis chef, 7e légion *bis* de gendarmerie (1).

17 Pegon (Paul), maréchal des logis chef, 6e légion *bis* de garde républicaine (1).

18 Peliot (Antoine), maréchal des logis chef, 8e légion de gendarmerie (1).

19 Nicolaon (Jean), maréchal des logis chef, 1re légion *bis* de garde républicaine (1).

20 Potelle (Didier), maréchal des logis chef, 1re légion *ter* de garde républicaine (1).

21 Valla (Ernest), maréchal des logis chef, 8e légion de gendarmerie (1).

22 Blazy (René), maréchal des logis chef, garde républicaine de Paris (1).

23 Bard (Jean), maréchal des logis chef, 8e légion de garde républicaine (1).

24 Metzler (Joseph), maréchal des logis chef, 6e légion de garde républicaine (1).

25 Potier (Georges), maréchal des logis chef, 2e légion de gendarmerie des F. F. A. (2).

26 Lemaire (Pierre), maréchal des logis chef, 11e légion de garde républicaine (1).

27 Hanot (Ovide), maréchal des logis chef, 5e légion *bis* de gendarmerie (1).

28 Bonnet (Jacques), maréchal des logis chef, compagnie autonome de gendarmerie d'Autriche.

29 Jacquemin (Jean), maréchal des logis chef, 1re légion *ter* de garde républicaine (1).

30 Raoult (Robert), maréchal des logis chef, 5e légion de garde républicaine (1).

31 Romand (Adrien), maréchal des logis chef, 8e légion de gendarmerie (1).

32 Ferlin (Georges), maréchal des logis chef, 1re légion de gendarmerie (1).

(1) Ont suivi le stage préparatoire 1951-1952 au cours duquel ils ont été affectés à la 1re légion de garde républicaine.

(2) Ont suivi le stage préparatoire 1951-1952 au cours duquel ils sont restés affectés à leur légion d'origine.

33 Bretegnier (Claude), maréchal des logis chef, 3e légion de gendarmerie des F. F. A.

34 Vidal (Georges), adjudant, 5e légion de garde républicaine (1).

35 Parry (Jean), maréchal des logis chef, 12e légion de garde républicaine (1).

36 Mercier (Jean), maréchal des logis chef, 5e légion de gendarmerie (1).

37 Vieux (Edmond), maréchal des logis chef, garde républicaine de Paris.

38 David (Robert), maréchal des logis chef, 1e légion *bis* de gendarmerie (1).

39 Simon (Lucien), maréchal des logis chef, 1er groupe blindé de G. R. (1).

II. — *D'office, par application du décret n° 50-1314 du 23 octobre 1950.*

Paul (André), maréchal des logis chef, 1re légion *ter* de garde républicaine.

Les intéressés seront affectés à l'école des officiers de la gendarmerie nationale à compter du 3 octobre 1952.

Ils se présenteront au commandant de l'école précitée le 3 octobre 1952, avant quinze heures.

(1) Ont suivi le stage préparatoire 1951-1952 au cours duquel ils ont été affectés à la 1re légion de garde républicaine.

Liste des sous-officiers admis à subir les épreuves orales et d'aptitude physique du concours d'entrée de 1952 à l'école militaire d'administration (section coloniale).

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juillet 1952, page 7649, avant-dernier alinéa, au lieu de: « D'autre part, ils devront obligatoirement être liés au service jusqu'au 30 septembre 1952 au minimum », lire: « D'autre part, ils devront obligatoirement être liés au service jusqu'au 30 septembre 1953 au minimum ».

Liste, par ordre de mérite, d'admission à l'école supérieure de l'intendance (section coloniale).

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juillet 1952, page 7650, au lieu de: « L'entrée à l'école supérieure de l'intendance est fixée pour tous les officiers admis au 16 octobre 1952 », lire: « L'entrée à l'école supérieure de l'intendance est fixée pour tous les officiers admis au 6 octobre 1952 ».

Liste nominative des officiers appartenant à la treizième promotion (1951-1952) de l'école d'état-major ayant obtenu le diplôme d'état-major.

(Armée de terre.)

TROUPES METROPOLITAINES

Gendarmerie.

M. Godfroy (Jacques), lieutenant.

Infanterie.

MM. Audema (Marcel-Denis), capitaine.
Bacquias (Roger-Emile-Hippolyte), capitaine.
de Badts de Cugnac (Yves-Roger-Joseph), capitaine.
Baluzre de Lanlay (Yann-Marie-Tugdual), capitaine.
de Belloc de Chamborant (Jacques), capitaine.
Benos (Maurice-Auguste), capitaine.
Bidault des Chaumes (André-Charles-Paul), capitaine.
Biraud (René-Antoine), capitaine.
Bordez (André), capitaine.
Bouffet (Roger-Pierre), capitaine.
Camus (Ernest-Pierre), capitaine.
Carron de La Carrière (Paul-Auguste-Marie), capitaine.
Charras (Stéphan-Jean-Marie), capitaine.
Demange (Jacques-Eugène), capitaine.
de La Tousche (Louis-Marie-Joseph-René), capitaine.
Leclercq (Georges-Eugène-Antoine), capitaine.
Lequai (Jacques-Marie-Joseph-Pierre), capitaine.
Loriot (Gustave-Daniel-Alphonse), capitaine.
Mennesson (André-Alexandre-Lucien), capitaine.
Moreau (Yves-Charles-Georges), capitaine.
Mulsant (Antoine-Marie), capitaine.
Petit (André-Paul-Marie-Etienne), capitaine.
Petit (Claude-Albert), capitaine.
Prestat (Maurice-Pierre Paul-Louis), capitaine.
Renaudat (Roger-Gaston), capitaine.
MM. Recolle (Yves-Louis-Marie-Joseph-Michel), capitaine.
Rohfritsch (Edmond-Jean), capitaine.
Roidot (Georges-Emile), capitaine.
Roulin (Jean-Christian-Marie-Henri), capitaine.
Rouquet (Marcel-Maurice-Pierre), capitaine.
Van Breemeersch (Claude-Michel-François-Marie), capitaine.

Arme blindée et cavalerie.

MM. Belin (André-Louis-Gabriel), capitaine.
de Bonrqueney (Guy-Luc-Marie-Félix), capitaine.
Burin des Roziers (Hervé-Jacques-Louis-Marie), capitaine.
de Courson de La Villeneuve (Victor-Amable-Marie-Hervé) capitaine.
Denolle (Michel-Henri-Louis-Marie), capitaine.
Flavigny (Robert-Louis-Jean), capitaine.
Granier (Julien-Albin-Antoine), capitaine.
Joyau (Gilbert-Claude-Raymond-Georges), capitaine.
Poiiron de Boisfleury (Bernard-Marie), capitaine.
Pujo (Bernard-Louis-Abel), capitaine.
Ronssin du Chatelle (Roland), capitaine.

Artillerie.

MM. Bresard (Paul-Henri-Maurice-François), capitaine.
Flandrin (Henri-Georges), capitaine.
Pons (André-Jules), capitaine.

Train.

MM. Aubert (Roger-Jules-Marie), capitaine.
Cades (Henri-Auguste), capitaine.
Dessendre (Abel-André-Rémi-Robert), capitaine.
Roland (Christian), capitaine.

Transmissions.

MM. Delaval (Alain), capitaine.
Seminel (Jacques-Joseph-Gabriel), capitaine.

Génie.

MM. Claverie (Marie-Philippe-Maurice), capitaine.
Lestien (Paul-Emile-Joseph), capitaine.
Riveil (Pierre-Jean-Joseph), capitaine.

Service de santé.

M. Malaval (Lucien-Pierre-Jean), médecin capitaine.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

MM. Brasart (Pierre-Louis), capitaine.
Decomble (Jacques-Henri-Marie-Antoine), capitaine.
Drouin ((Bernard-Raoul-Jean-Robert), capitaine.
Fons (Paul), capitaine.
Fourre (Albert-Jean), capitaine.
Lantelme (René-Auguste-Joseph), capitaine.
Lionnard (Georges-Félix-Marie-Joseph), capitaine.
Roux (Jean-Désiré-Henri), capitaine.
Stephant (Pierre), capitaine.

Artillerie coloniale.

M. Noël (Jacques-Marcel), capitaine.

Service de santé des troupes coloniales.

M. Bapst (Pierre), médecin capitaine.

Liste, par ordre de mérite, des candidats déclarés admis, après examen, aux pelotons d'élèves officiers de réserve, à la suite du peloton préparatoire (7e promotion, 1re fraction).

(Décision ministérielle n° 5501/EMP/5 du 18 juillet 1952.)

I. — *Corps des officiers de réserve de l'air.*

Cadre navigant (élève pilote).

Leclerc (Michel-L.-C.).

II. — *Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.*

Zivkovic (Vladimir).
Begin (Pierre-A.).
Noyer (Jacques-M.).
Desoille (Roger-L.).
Mihail (Alexandre).
Gires (Pierre-A.-M.-R.).
Daviez (Jacques-M.).
Blum (Arthur).
Roger (Claude).
Vassiliou (Patrice).
Rebattet (Claude).

III. — *Corps des officiers de réserve de l'air.*

Cadre sédentaire.

Musy (Yves-L.).
Mounier (Jean-V.).
Legouis (Michel-H.).
Combaut (Robert-S.-M.).
Grandclerc (Auguste-M.-J.).
Riou (Michel-E.-L.).
Dupré (Jean-F.).
Wormser (Marcel-J.).
Cuny (Hubert-L.-M.-G.).
Fromage (Michel-J.).
Payet (Maurice-J.).
Sfez (André).
Bollache (Pierre).
Thomas (Michel-E.-L.).
Depambour (Jean-F.).
Barbezat (Raymond).
Mouret (Albert-A.-P.).
Liorzou (André-H.-J.).
Coulet (Michel-A.).
Durand (Jean-F.-G.).
Gilbert (Christian-L.-M.).
Villiers (Maxence-J.-M.-A.).
Lassus (Georges-B.-J.).
Schneider (Jacques-A.-G.).
Elbel (Claude-N.-C.).
Talec (Jean-R.-G.).
Rocca (Roger-A.).
Likier (René-H.).
Lecocq (Pierre-A.).
Morère (François-H.-M.).
Catry (Jean-Jacques-A.).
Crayssac (Guy-J.-M.).
Barbry (Paul-A.).
Vidalenche (Gérard-P.-L.).

IV. — *Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.*

Foulon (Marcel-A.-J.).
Boiraud (Henri-P.).
Scheibling (Fernand-A.-J.).
Pelletin (Xavier).
Bessirard (Xavier-J.-A.).
Mayé (Jean-G.-H.).
Etave (Guy-L.-L.).
Wilhelm (Bernard-H.-P.).
Pochet (Jean-B.-K.).
Boés (Jean-J.).
Grosjean (Pierre-J.).
Farrujia (Maxime-J.-H.).
Ginet (René-G.).
Dejean (Jacques-P.).
Penet (Charles-A.-L.).
Guelpa (Jean-F.).
Chaussée (Marcel-E.).
Dubois-Mengin (Michel-J.-P.).
Moitel (Pierre-H.-C.).
Benoist (Pierre-F.-D.).
Mesnard (Jean-C.).
Pouvreau (Claude-J.-R.).
Méry (Claude-F.).
Kissien (Christian-D.-N.-L.).
Formosa (Désiré-N.-C.).
Blay (Albert-L.).
Lemaire (Joseph-M.-G.).
Vinson (Bernard).
Lameloise (Michel-L.).
Boulet (Henri-L.).
Chaix (Albert-B.-N.).
Benaïtar (Jacques-C.-M.).
Briand (Pierre-J.-M.).
Gedon (Charles-D.).
Gabet (Ernest-L.).
Audemard (Paul-A.).
Guigonis (Ernest-A.).
Charlet (Pierre-F.).
Bachet (René-L.).
Germain (Jacques-E.).
Solodiloff (Pierre).
Fenzy (Espérance).
Massias (Georges-F.).
Azé (Louis-J.).
Peilissard (René-A.).
Peigné (Jacques-I.).
Carton (Gérard-A.-P.).
Azinala (Robert).
Godlewski de Gozdawa (Stanislas-M.-M.).
Seguy (Pierre-J.-C.).
Dupeyroux (Pierre-J.).
Lissalde (Henri-R.).
Jamin (Roger-P.).
Michel (André-R.-G.).
Barli-Magria (Claude-A.).
Lanovaz (Joseph).
Kermel (Eugène-P.-L.).
Vannobel (Claude-P.).
Didenot (Maurice).
Berlioz (André-F.).
Champroux (Serge G.).
Rault (Michel-J.-R.).
Sarrazin (Guy-G.).
Franc (Michel-P.).
Bossard (Jean-F.).
Moret (Gilbert).
Velay (Michel-A.-P.).
Dru (Christian).
Groené (François-B.).
Sorel (Guy-J.-J.-M.).
Milon (Daniel-A.).
Romens (Roger-J.-A.).
Courtial (Maurice-L.).
Frenay (Henri-R.).
Palder (André-M.).
Dubois (Georges-J.-M.).
Coulet (Albert-J.).
Wahl (Antoine-H.).
Boyer (René-G.).
Girin (Jean-L.-P.).
Rives (Joseph).
Delgrange (Louis-L.-E.).
Gavaret (André-J.).
Cavarec (Marcel-Y.-M.).
Berthou (Arsène-G.-M.).
Duboisset (Gilbert-G.-M.-G.).
Spir (Pierre).
Linière (Etienne-A.).
Marty (René-L.).
Dard (Jean).
Simon (Paul-J.).
Beringer (Robert-F.).
Récamel (Jacky-R.).
Héritier (Francis-E.).
Pech (Guy-R.).
Duffau (Lucien-A.-J.).
Benard (Pierre-M.).
Biemont (Claude).
Charnier (Guy-R.).
Wendling (Jean-Paul-A.).
Dupeley (Fernand-G.).
Joudrou (Bernard-L.).
Paldasson (André-G.-M.).
Desvigne (Maurice-C.-J.).
Mazaud (André).
Gudin (Bernard-M.).
Lorenzi (Darius-L.-J.-G.).
Fabre (Bruno-M.-J.-A.).
Brienza (Gaëtan-F.).
Soury (Daniel-J.-M.).
Masson (Jean-A.).
Accart (Michel-M.).
Roux (Edouard-M.).
Moschetto (Laurent-V.).
Guiliou (Jean-Jacques-C.).
Gabillon (Jacques-S.-R.-A.).
Tarraz (Roger-C.).
Caillot (Georges-J.).
Doré (Jean-R.-L.-A.).
François (Guy-P.).
Simon (Robert).
Gaudry (Guy-G.).
Kuc (Stanislas).
Auriol (Pierre-B.).
Dokhelar (Pierre).
Augias (Jean-V.-H.).
Antoine (Pierre-G.-E.).
Aebischer (Yves-G.).
Roger (Henri-A.).
Barrès (Robert-P.).
Lefeuvre (Robert-J.).
Revest (Lucien-J.).
Lescene (Hubert-M.).
Barth (Roger-J.).
Lenfant (Michel-G.-H.).
Minckès (Pierre-G.).
Grimaud (Michel-L.-M.).
Caillieret (Roger-L.).
Bourigon (Claude-S.).
Soubie (Louis-H.).
Gervais (Claude-H.).
Deny (Albert).
Perrin (Jean-M.-R.).
Combemorel (Louis-J.-B.-A.).
Molinier (Jean-H.-R.).
Molières (Raymond-J.).
Guirand (Claude).
Roux (Elisée-C.-J.-B.).
Forzy (Alfred-J.-M.-J.).
Barré (Guy-J.).
Boyer (Gilbert-A.).

Liste, par ordre alphabétique, des candidats radiés sur leur demande du peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (7e promotion, 1re fraction).

Admissions insérées au Journal officiel *du 3 juillet 1952.*
(Décision ministérielle n° 3139 EMP/5 du 18 juillet 1952.)

Rocca (Bernard-J.-L.-M.), Weber (Jean-D.).

Concours d'admission aux écoles des services de santé militaires en 1952 (section médecine).

Rectificatif au *Journal officiel* n° 171 du 20 juillet 1952: page 7298, 1re colonne, 16e ligne après: « Lacoste (Jean) », au lieu de: « Lavesi (Alain) », lire: « Lausi (Alain) ».

(Le reste sans changement.)

Tableau de départ colonial au 1er août 1952.

NOTA. — Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe en instance de rengagement.

Ils adresseront d'urgence, à la direction des troupes coloniales et au plus tard le 10 août 1952, les certificats d'aptitude réglementaires « Etat modèle C recto et verso ». Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

OFFICIERS

A. — **Infanterie coloniale.**

Lieutenants-colonels.

MM.

Le Nuz (Léon), 21e régiment d'infanterie coloniale. — 17 décembre 1949.

Beaudu (Marcel), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 27 décembre 1949.

Rouanet (Yvan), centre d'instruction d'opérations amphibies (commandant au tableau d'avancement). — 5 juillet 1950.

Chef de bataillon.

M. Berges (Edgard), compagnie d'état-major des troupes coloniales, centre d'études asiatiques et africaines. — 30 juin 1950.

Capitaines.

MM.

Maurier (Auguste), état-major de la 3e région militaire « blindé ». — 11 octobre 1948.

Stephant (Pierre), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 3 mars 1950.

Roussel (Bernard), école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie « blindé ». — 24 août 1950.

Robert (Charles), compagnie d'état-major des troupes coloniales, centre d'études asiatiques et africaines. — 16 janvier 1951.

Drouin (Bernard), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 16 mars 1951.

Humbert (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 3 juin 1951.

Dumont (Hubert), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (lieutenant au tableau d'avancement). — 29 juin 1951.

Morlighen (François), régiment colonial de chasseurs de chars. — 3 juillet 1951.

Cuche (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 8 juillet 1951.

Gales (Alexis), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 9 juillet 1951.
Chardon (Henri), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 11 juillet 1951.
Hubiche (Charles), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 19 juillet 1951.
Hatier (André), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 19 juillet 1951.
Delcourt (Louis), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 19 juillet 1951.
Couillandre (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — 23 juillet 1951.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Larzul (Robert), régiment colonial de chasseurs de chars « blindé ». — N'a jamais servi.
Bouche (Marie), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 14 avril 1950.
Boutilly (Guy), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 31 octobre 1951.
Henry (André), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 31 octobre 1951.
Lajouane (Roger), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 31 octobre 1951.
Blin (Robert), école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie « blindé ». — 31 octobre 1951.
Pithois (Hubert), régiment colonial de chasseurs de chars « blindé ». — 31 octobre 1951.
Bourdy (Pierre), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 31 octobre 1951.
Dalaudier (Roger), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 13 novembre 1951.
Bosquillon de Frescheville (Alain), 1e régiment d'infanterie coloniale. — 23 novembre 1951.
Beth (Emmanuel), école des cadres, Cherchell. — 2 décembre 1951.
Bonnerue (Georges), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 3 décembre 1951.
Pascal (Dominique), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 3 décembre 1951.
Gangneron (Xavier), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 22 décembre 1951.
Guillou (Marc), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 22 décembre 1951.
Chenevoy (Jacques), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 22 décembre 1951.
Grange (Albert), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — 26 décembre 1951.
Hoppenot (Jean), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 27 décembre 1951.

B. — **Artillerie coloniale.**

Colonel.

M. Davoine (Georges), état-major particulier de l'artillerie coloniale, commandant de la subdivision de Bordeaux. — 26 septembre 1950.

Capitaines.

MM.
Noel (Jacques), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 29 juin 1950.
Lamort (André), 1er régiment d'artillerie coloniale (lieutenant au tableau d'avancement). — 28 octobre 1950 (séjour interrompu).
Merot (Jean), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — 5 novembre 1951.
Desaegher (Octave), 1/8e régiment d'artillerie coloniale. — 16 novembre 1951.
Butor (André), 1/8e régiment d'artillerie coloniale. — 7 décembre 1951.
Albertini (François), 1/7e régiment d'artillerie coloniale. — 20 décembre 1951.

Lieutenants.

MM.
Coiquaud (André), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, titre S. M. B. C. « autochars ». — 20 juillet 1951.
Sei (Roland), 1/8e régiment d'artillerie coloniale. — 3 septembre 1951.
Peyresaubes (Henri), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — 9 septembre 1951.
Meunier (Lucien), 1/8e régiment d'artillerie coloniale. — 9 septembre 1951.
Grégoire (Paul), 2/3e régiment d'artillerie coloniale. — 10 septembre 1951.
Bredeche (Raoul), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, détaché au 2/3e régiment d'artillerie coloniale. — 15 septembre 1951.
Dire (Michel), 1/8e régiment d'artillerie coloniale. — 15 septembre 1951.
Tassin (René), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 6 décembre 1951.
Helliot (Michel), 458e groupement d'artillerie antiaérienne coloniale. — 8 décembre 1951.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABILITÉ

Commandant.

M. Coez (Louis), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (capitaine au tableau d'avancement). — 1er août 1948.

AUTO-CHARS

Capitaine.

M. Courounet (Paul), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — 20 août 1950.

Lieutenant.

M. Andrillo (Louis), 21e régiment d'infanterie coloniale. — 31 juillet 1951.

ARTIFICIER

Sous-lieutenant.

M. Marill (Joseph), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — N'a jamais servi.

D. — **Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 3e classe.

M. Soichet (Georges), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires. — 15 mai 1950.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Capitaines.

MM.
Dodu (Marcel), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole. — 4 mai 1951.
Guillou (Henri), inspection technique des services administratifs. — 21 janvier 1952.

Lieutenants.

MM.
Penisson (Fernand), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole. — 9 novembre 1949.
Bera (Domingo), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires. — 6 juin 1951.

E. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Colonels.

MM.
Bertrand (Charles), école d'application du service de santé des troupes coloniales, pour ordre, mis « hors cadres » à la disposition du ministère de la France d'outre-mer. — 8 juillet 1951.
Montagne (Marcel), école d'application du service de santé des troupes coloniales, pour ordre, mis à la disposition du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre. — 6 août 1951.

Lieutenants-colonels.

MM.
Feyte (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 23 août 1951.
Vrignaud (Léon), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 24 août 1951.

Commandants.

MM.
Lahitte (Firmin), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 2 août 1951.
Arvor (Francis), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — 9 août 1951.
Reynaud (Albert), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 13 août 1951.
Roussel (Pierre), 21e régiment d'infanterie coloniale. — 20 août 1951.

Capitaines.

MM.
Cartillier (Henri), base de transit militaire interarmées Atlantique, Bordeaux. — 25 mars 1951 (rang de M. le capitaine Schmitt).
Ronfle (Claude), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 3 août 1951.
Boube (Georges), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 4 août 1951.
Chambon (Louis), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché à l'institut Pasteur, Paris. — 9 août 1951.
Constant (Yves), hôpital militaire 291. — 10 août 1951.
Baylet (René), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché à l'institut Pasteur, Paris. — 19 août 1951.
Gaspard (Franck), 1/8e régiment d'artillerie coloniale. — 20 août 1951
Durin (Henri), 2/3e régiment d'artillerie coloniale. — 7 octobre 1951.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenant-colonel.

M. Boutaud (Henri), école d'application du service de santé des troupes coloniales. — 14 juin 1951.

Lieutenant.

M. Brosse (Georges), section mixte d'infirmiers militaires des troupes coloniales. — 23 mars 1950 (séjour interrompu).

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Eliaï (Antoine), section d'études et d'informations des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. C. S., B. E. de comptabilité. — 5 mars 1950.

Trestour (Victor), 21e régiment d'infanterie coloniale, B. E. de comptabilité, B. S. d'arme. — 14 mars 1950.

Rivière (Hilarion), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. C. S. — 1 mai 1951.

Minne (Gaston), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. E. de comptabilité. — 14 juin 1951.

Choquer (François), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. F. de comptabilité. — 13 août 1951.

Coussanes (Lucien), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 8 janvier 1952.

Perard (Léon), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, B. C. S. — 8 janvier 1952.

Darbon (Pierre), centre colonial d'instruction des transmissions, B. E. d'arme. — 13 janvier 1952.

Gauchet (Gabriel), 21e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme. — 21 janvier 1952.

Adjudants.

Fortin (Gilbert), section d'études et d'information des troupes coloniales, centre de documentation colonial de Reims (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. C. S. — 16 février 1949.

Jourdain (Fernand), 2e bataillon d'infanterie coloniale, B. E. d'arme. — 9 août 1949.

Parlouar (François), compagnie administrative régionale n° 3, B. E. d'arme. — 28 février 1950.

Vallée (Raymond), 3e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme, B. E. de comptabilité. — 21 juillet 1950.

Le Gentil (Servais), 3e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme. — 17 octobre 1950.

Pailleux (Victor), centre d'organisation et d'instruction du bataillon français de l'O. N. U., B. C. S. — 25 octobre 1950.

Castellani (Don Joseph), centre territorial secondaire d'administration et de comptabilité des camps du Sud-Est, Saint-Raphaël (rattaché pour administration à la section des commis et ouvriers d'administration coloniaux), B. C. S. — 3 janvier 1951.

Azpiazu (Jean), 116e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.

De Peretti (Jacques), compagnie administrative régionale n° 9, B. E. d'arme. — 9 juillet 1951.

Caussatières (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. d'arme. — 3 octobre 1951.

Negre (Pierre), 21e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S. — 17 novembre 1951.

Gelle (Fernand), 21e régiment d'infanterie coloniale, B. S. d'arme. — 4 décembre 1951.

Di Martino (Janvier), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme. — 6 janvier 1952.

Gardie (Yves), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 8 janvier 1952.

Raiko (Joseph), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 13 janvier 1952.

Pannier (Robert), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 14 janvier 1952.

Boulin (André), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 15 janvier 1952.

Marchal (Edmond), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, B. C. S. — 15 janvier 1952.

Miot (Maurice), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Caillouet (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Thirard (Louis), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 7 novembre 1949.

Alias (Albert), état-major du général de Larminat, président du comité militaire de la conférence pour l'organisation d'une communauté européenne de défense, Paris (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), C. A. T. 2 de comptabilité. — 10 janvier 1950.

Champoux (Jean-Marie), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de comptabilité. — 8 février 1950.

Damet (Maurice), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 12 mai 1950.

Teissetre (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 de comptabilité. — 17 octobre 1950.

Cuer (Pierre), 1er régiment d'infanterie coloniale, B. C. S. — 11 avril 1951.

Allègre (Maurice), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 9 septembre 1951.

Chanoine (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 de mécanicien auto. — 9 septembre 1951.

Ciccoli (Marc), 1er régiment d'infanterie coloniale, B. S. de comptabilité. — 9 septembre 1951.

Besson-Delile (Maximilien), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, B.E. d'arme. — 31 décembre 1951.

Delalleau (René), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, B. S. de comptabilité. — 2 janvier 1952.

Bonello (René), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 8 janvier 1952.

Breschi (Valentin), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 8 janvier 1952.

Clarimont (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 8 janvier 1952.

Fontaine (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 8 janvier 1952.

Lagasse (Raymond), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 8 janvier 1952.

Laton (Aimé), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 8 janvier 1952.

Volizenloge (Charles), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, B. C. S. — 8 janvier 1952.

Gendelle (Gilbert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. d'arme. — 15 janvier 1952.

Peres (Lucien), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 15 janvier 1952.

Renault (Jacques), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 15 janvier 1952.

Brugere (Paul), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, non certifié. — 19 janvier 1952.

Mokamed el Lehlah, 4e régiment d'infanterie coloniale, non certifié. — 25 janvier 1952.

Chemin (Emilien), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. E. de comptabilité. — 29 janvier 1952.

Lebris (Jean-Pierre), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 29 janvier 1952.

Chambenoit (Elie), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 30 janvier 1952.

Garsi (Antoine), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 30 janvier 1952.

Terranova (Robert), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme. — 30 janvier 1952.

Boiteux (Joffre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Mouraud (Charles), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents.

Padovani (Antoine), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de comptabilité. — 2 décembre 1948.

Betoux (Roger), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 6 août 1949.

Preville (Aubin), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 12 mai 1950.

Verger (Gilbert), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 7 novembre 1950.

Welsch (René), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, 151/Trans. — 25 février 1951.

Leroy (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 du génie. — 25 avril 1951.

Daugreilh (Landry), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.

Freeman (Raymond), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 25 mai 1951.

Rose (Pierre), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 20 juin 1951.

Mirouze (Julien), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — 28 juin 1951.

Bonizec (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 3 juillet 1951.

Foret (Antoine), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 9 juillet 1951.

Choquet (Ferdinand), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 11 juillet 1951.

Pieri (Pasquin), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 11 juillet 1951.

Ponard (Guy), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme, certificat de moniteur-maître d'instruction automobile. — 15 juillet 1951.

Tanguy (Louis), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 15 juillet 1951.

Morgant (Paul), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 19 juillet 1951.

Cabane (Michel), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 18 août 1951.

Aletas (Crépin), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 3 septembre 1951.

Bleton (Guy), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme — 3 septembre 1951.

Boudet (Jacques), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 3 septembre 1951.

Bourdot (René), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 3 septembre 1951

Canesson (Raymond), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 3 septembre 1951.

Cueff (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 3 septembre 1951.

Dambarrères (Daniel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — 3 septembre 1951.

Durfort (Lucien), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 3 septembre 1951.

Franceschini (Xavier), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 3 septembre 1951.

Hardy (Alain), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — 3 septembre 1951.

Inchauspe (Henri), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C.A.T. 2 d'arme. — 3 septembre 1951.

Kamara Boubacar, groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, C. A. T. 2/Trans. — 3 septembre 1951.

Bertorelli (Michel), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Borgel (Auguste), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Dargent (Roger), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Andriantsizafy (Irénée), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Fournier (Yves), dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Blanc (Marcel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Cinelu (Jean), 21e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Pottier (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Courcy, 3e régiment d'infanterie coloniale, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Guerbette (Joseph), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Compagnon (Roger), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, B. C. S. — Rengagé au titre de l'Afrique occidentale française.

Duthoit (Gérard), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme. — Rengagé au titre de l'Afrique occidentale française.

Mieszcka (Emile), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, non certifié. — Rengagé au titre de l'Afrique équatoriale française.

Reliquat du tableau du 1er juillet 1952.

Corre (Marcel), centre d'instruction colonial de l'arme blindée, non certifié.

Leray (Vincent), centre colonial d'instruction des transmissions, C. A. T. 2 d'arme.

A. — Clairons

Sergent-major et sergent-chef.

Zannini (François), 110e régiment d'infanterie coloniale, brevet d'adjudant tambour-major. — 11 juillet 1946.

Guasch (Louis), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 de clairon. — 2 août 1950.

Sergents.

Canavero (André), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de clairon. — N'a jamais servi.

Lucas (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de clairon. — N'a jamais servi.

Oden (Roger), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de clairon. — 26 septembre 1950.

Losi (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 de clairon. — 4 juillet 1951.

Caporaux-chefs.

Tavernier (Georges), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T 2 de clairon.

Stephan (Raoul), 1er régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 de clairon.

B. — Spécialistes blindés coloniaux

Adjudants.

Jouret (Louis), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, B. C. S. — 23 août 1951.

Saleh (Charles), régiment colonial de chasseurs de chars, B. C. S. — 13 décembre 1951.

Sergents-chefs.

Chalm (Henri), école d'application de l'arme blindée et cavalerie, C. A. T. 2 d'arme. — 28 novembre 1949.

Baleste (Jean), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 d'arme. — 13 décembre 1950.

Ferre (Benoît), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 d'arme. — 5 mai 1951.

Benet (Pierre), centre d'instruction colonial de l'arme blindée, non certifié. — 17 mai 1951.

Marcuello (Primitif), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 d'arme. — 23 juillet 1951.

Antonini (Marcel), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 d'arme. — 25 juillet 1951.

Rauhuri (Williams), centre d'instruction colonial de l'arme blindée, non certifié. — 25 juillet 1951.

C — Télégraphistes coloniaux

Sergents-chefs.

N'Diaye Samba, 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, B. E./trans, technique radio. — 28 janvier 1951.

Valkre (Pierre), compagnie d'état-major des troupes coloniales, 351/trans. — 31 mars 1951.

Sergents.

Mollet (André), centre colonial d'instruction des transmissions, 251/trans. — N'a jamais servi.

Queinnec (Henri), centre colonial d'instruction des transmissions, C. A. T. 2/trans., exploitation radio. — 5 juillet 1950.

Blanchant (Guy), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, B. E./trans., exploitation radio. — 5 mars 1951.

Auger (Roger), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, C. A. T. 2/trans., exploitation radio. — 31 mars 1951.

Bellec (Henri), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, 295/trans. — Volontaire pour servir « hors tour » en Indochine.

André (Gérard), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9, 293/trans. — Volontaire pour servir « hors tour » en Indochine.

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Rolland (Gilbert), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, B. C. S. — 23 mai 1949.

Olieric (René), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale, B. C. S. — 11 juin 1950.

Duirat (Roger), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, B. S. d'arme. — 21 juin 1950.

Magnat (René), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, B. C. S. — 20 août 1950.

Adjudants.

Peres (Jean), compagnie administrative régionale n° 5, B. C. S. de D. C. A. — 29 août 1949.

Caussat (Jean), compagnie des services n° 1, B. E. de chiffreur. — 8 février 1950.

Soudry (Lucien), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, B. E. de comptabilité. — 8 mars 1950.

Samuel (Jean), 458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale, B. E. d'arme. — 11 mars 1950.

Willemot (Edmond), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. S. de comptabilité. — Volontaire pour servir « hors tour » en Indochine.

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Bouissou (Henri), 1/2e régiment d'artillerie coloniale, B. E. de comptabilité. — 12 mai 1950.

Labe (Camille), centre d'instruction coloniale de l'arme blindée, 351/trans. — 25 août 1950.

Piquemal (Pierre), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 25 février 1951.

Ferron (Antoine), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — 3 juillet 1951.

Serrazin (Jean), 1/2e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 de comptabilité. — 11 juillet 1951.

Mercur (Jean-François), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié. — 3 septembre 1951.

Robert (Armand), 2/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 de mécanicien auto. — 3 septembre 1951.

Delas (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Canevet (Roger), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale, B. E. d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Delieu (Louis), groupement d'instruction des matériels et bâtiments, non certifié. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Maréchaux des logis.

Anfray (Raymond), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. E. de comptabilité. — 21 juin 1950.

Lehouedec (Louis), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 d'arme. — 3 juillet 1950.

Milesi (Yves), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, C. A. T. 2 de chiffreur. — 7 novembre 1950.

Roy (René), 1er régiment d'artillerie coloniale, B. E. de mécanicien auto. — 5 mars 1951.

Boisson (Jean), 1er régiment d'artillerie coloniale, non certifié. — 31 mars 1951.

Moreau (Raymond), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Adjudants-chefs.

Cucchi (Dominique), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. S. de comptabilité. — 22 mars 1950.

Elmalih (Georges), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, B. E. de comptabilité. — 31 août 1950.

Julien (Félix), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. de comptabilité. — 20 février 1951.

Adjudants.

Jadaut (Albert), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, B. E. de comptabilité. — 10 janvier 1950.

Marcwalter (René), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. de comptabilité. — 29 janvier 1950.

Maréchaux des logis.

Donchery (Paul), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. E. de comptabilité. — N'a jamais servi.

Metaireau (Victor), 2e bataillon d'infanterie coloniale, B. E. de comptabilité. — 21 juillet 1950.

Baratra (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 de comptabilité. — 25 août 1950.

Kerleo (François), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de comptabilité. — 28 janvier 1951.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis chef.

Seguin (Pierre), compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. E. de matériel parachuté. — N'a jamais servi.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Travers (Marie), 58e compagnie de quartier général, B. E. auto. — 31 janvier 1951.

Adjudants.

Henry (Henri), 1/8e régiment d'artillerie coloniale, B. S. d'engins blindés. — 26 septembre 1950.

Safon (Roger), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, B. E. auto. — 13 décembre 1950.

Georges (François), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. auto. — 13 janvier 1951.

Maréchaux des logis-majors et maréchal des logis chef.

Guillet (Maxime), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, détaché à l'école d'application du matériel à Bourges, B. S. d'engins blindés. — 16 octobre 1950.

Blanchard (Maurice), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. auto. — 3 décembre 1950.

Miot (Louis), 1er régiment d'artillerie coloniale, B. E. auto. — 4 janvier 1951.

TRANSMISSIONS

Adjudant-chef.

Squires (Georges), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, B. S. transmissions. — 30 novembre 1950.

CONSTRUCTIONS

Adjudant.

Ribondin (Louis), compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. E. de surveillant de travaux. — 13 juillet 1950.

Maréchal des logis chef.

Marre (Henri), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de maçon. — 20 novembre 1949.

Maréchal des logis.

Le Page (Jacques), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de dessinateur. — N'a jamais servi.

D. — Agents des corps de troupe coloniaux.

Adjudants-chefs.

Tanguy (René), 4e régiment d'infanterie coloniale, B. S. de comptabilité. — 15 septembre 1949.

Le Tallec (Hubert), 4e régiment d'infanterie coloniale, B. S. de comptabilité. — 16 octobre 1950.

Adjudants.

Vergnaud (Lucien), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. S. de comptabilité. — 14 mars 1950.

Esnault (Emile), compagnie administrative régionale n° 9, B. E. de comptabilité. — 29 mars 1950.

Sergent-major et sergent-chef.

Castor (Louis), compagnie administrative régionale n° 5, B. E. de comptabilité. — 3 janvier 1951.

Samba Abdoulaye, dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 de comptabilité. — 25 février 1951.

E. — Chancellerie coloniale.

Adjudants.

Bellot (Léon), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. S. de chancellerie. — 6 décembre 1950.

Margo (Raymond), compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. S. de chancellerie. — 13 février 1951.

Sergents-chefs.

Minard (Alexis), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. de chancellerie. — 17 juillet 1950.

Ramoudouba (Charles), compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. E. de chancellerie. — 26 octobre 1950.

Sergents.

Le Gall (Georges), compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. E. de chancellerie. — 11 mai 1950.

Fueri (Charles), compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. E. de chancellerie. — 11 juillet 1951.

F. — Intendance coloniale.

Adjudant-chef.

Gimonet (Paul), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. bureaux. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Rivière (Guy), intendance de la France d'outre-mer, Marseille, B. E. exploitation. — 4 avril 1950.

Jouy (Jean), intendance de Montpellier, C. A. T. 2 bureaux. — 15 novembre 1950.

Joannais (Pierre), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, B. E. exploitation. — 14 juillet 1951.

Loubet (Marcel), centre de conditionnement de Nevers (rattaché pour administration à la 7e section de commis et ouvriers militaires d'administration, C. A. T. 2 exploitation. — 25 juin 1951.

Floch (Joseph), intendance des pensions et réquisitions, rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. T. 2 exploitation. — 12 août 1951.

Merlhe (Joseph), direction régionale de l'intendance de la 6e région militaire, service de fabrication de l'habillement, B. E. exploitation. — 16 août 1951.

Angelique (Richard), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, C. A. T. 2 exploitation. — 19 août 1951.

Sergents.

Guilhem (Jean), intendance A. G., Marseille, C. A. T. 2 bureaux. — N'a jamais servi.

Robin (Clément), intendance de Fréjus, C. A. T. 2 bureaux. — N'a jamais servi.

Postollec (Robert), intendance de Toulon, C. A. T. 2 bureaux. — N'a jamais servi.

Tekielsky (Serge), intendance de Fréjus, C. A. T. 2 bureaux. — N'a jamais servi.

Joube (Eugène), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. exploitation. — 25 février 1951.

Razanadrakoto (Paul), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, C. A. T. 2 bureaux. — 26 juin 1951.

Louis (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 exploitation. — 12 juillet 1951.

TAILLEURS

Sergent.

Le Goff (René), compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur. — 26 avril 1951.

Caporal-chef.

Besserer (Edmond), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur. — N'a jamais servi.

CORDONNIER

Caporal.

Kulanjean (Antoine), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier. — N'a jamais servi.

G. — Service de santé colonial.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Labrousse (Henri), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), C. A. T. 2 d'infirmier. — 8 avril 1950.

Mazet (Antoine), école d'application du service de santé des troupes coloniales, B. S. d'infirmier. — 8 août 1951.

Marolleau (Lucien), hôpital militaire n° 291, C. A. T. 2 infirmier. — 9 novembre 1951.

Diona (Momar Beye), école d'application du service de santé des troupes coloniales, B. E. de secrétaire comptable. — Volontaire pour servir hors tour en Indochine.

Sergents.

Moulard (Francis), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'infirmier. — N'a jamais servi.

Mugnier (Raymond), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales, B. E. d'infirmier. — 16 août 1948.

Retailland (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. d'infirmier. — 19 juillet 1951.

Tableau des désignations coloniales du 25 juin 1952.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 juin 1952:

OFFICIERS

Pour servir en Afrique occidentale française.

Pour servir dans les cadres.

Page 6311:

B. — Parachutiste.

Lieutenant.

Au lieu de: « Mangeot (Simon), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes », lire: « Mangeot (Simon), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (transmissions) ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Fixation du taux des participations des départements et des communes aux dépenses du contrôle médical dans les établissements d'enseignement du premier degré.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance du 18 octobre 1945 sur la protection de la santé des enfants d'âge scolaire et des élèves des établissements d'enseignement et d'éducation de tous ordres;

Vu le décret n° 46-2697 du 28 novembre 1946 portant organisation financière du contrôle médical dans les établissements d'enseignement du premier degré,

Vu la loi n° 51-1187 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Education nationale),

Arrêtent:

Art. 1er. — La participation des départements, d'une part, des communes, d'autre part, aux dépenses du contrôle médical dans les établissements d'enseignement du premier degré est fixée à 80 F par élève à compter du 1er janvier 1952.

Art. 2. — Le directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale, le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur et le directeur du budget au secrétariat d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 1952.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 1 mars 1952, M. Schwartz, professeur à la faculté des sciences de l'université de Nancy, est nommé, à compter du 1er janvier 1952, maître de conférences de calcul des probabilités à la faculté des sciences de l'université de Paris, en remplacement de M. Favard, nommé professeur.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 25 juillet 1952 portant promotion au grade de contrôleur général des transports.

Par décret du 25 juillet 1952, M. Teule, inspecteur principal des transports de 1re classe, est promu contrôleur général des transports de 2e classe à la date du 21 novembre 1951, en remplacement numérique de M. Clavier, décédé.

Décret du 31 juillet 1952 chargeant le vice-président du conseil, ministre d'Etat, de l'intérim du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 15 et 16 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Queuille, vice-président du conseil, ministre d'Etat, est chargé de l'intérim du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme pendant l'absence de M. Morice.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Bastien (Marcel), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 3e classe (ponts et chaussées), détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est maintenu dans la même situation pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 16 avril 1952.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 52-922 du 25 juillet 1952 autorisant la délivrance de lettres d'agrément destinées au financement des stocks d'arachide de la récolte de l'année 1951 dans les territoires placés sous l'autorité du ministre de la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi validée du 12 septembre 1940 sur le financement des fabrications de démarrage faisant l'objet de lettres d'agrément;

Vu l'ordonnance du 1er octobre 1945 relative à l'extension aux territoires d'outre-mer de la délivrance des lettres d'agrément,

Décrète:

Art. 1er. — Des lettres d'agrément destinées à faciliter le stockage, dans les territoires placés sous l'autorité du ministre de la France d'outre-mer, des graines d'arachide de la récolte 1951, pourront être délivrées dans les conditions ci-après.

Art. 2. — Les lettres d'agrément prévues à l'article 1er seront délivrées par le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et contresignées par le ministre de la France d'outre-mer, après avis du comité consultatif prévu par la loi du 12 septembre 1940, auquel seront obligatoirement adjoint avec voix délibérative,

Un représentant du ministre de la France d'outre-mer;
Le directeur général de la caisse centrale de la France d'outre-mer ou son représentant.

Art. 3. — Dans les fédérations et territoires placés sous l'autorité du ministre de la France d'outre-mer, les hauts commissaires et gouverneurs fixeront par arrêté les modalités d'application des dispositions relatives aux warrants industriels, prévues par la loi validée du 12 septembre 1940; en dehors du ressort des tribunaux de commerce, les warrants industriels seront établis, dans ces régions, par le greffe des tribunaux civils.

Art. 4. — Les conditions d'intervention de la caisse nationale des marchés de l'Etat et de la caisse centrale de la France d'outre-mer feront l'objet de conventions entre le ministre des finances et ces établissements.

Art. 5. — Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

Décret du 25 juillet 1952 approuvant certaines modifications apportées aux statuts de la Société d'exploitation de l'usine de Boussens.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 18 août 1938 autorisant le président du conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre, et le ministre des finances à prendre au nom de l'Etat une participation minoritaire dans une société anonyme constituée pour la prise en location et l'exploitation d'une usine située à Boussens (Haute-Garonne);

Vu les décrets du 3 octobre 1938 approuvant la constitution de cette société, du 16 septembre 1941, du 26 septembre 1949 et du 14 septembre 1950, approuvant les modifications apportées aux statuts,

Décrète:

Art. 1er. — Sont approuvées les modifications apportées aux articles 6 et 8 des statuts de la Société d'exploitation de l'usine de Boussens par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de cette société, tenue le 17 juin 1952.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

Décret du 25 juillet 1952 portant mise à la retraite d'un receveur particulier des finances.

Par décret en date du 25 juillet 1952, M. Dangreville (Maurice-Robert-Ernest), receveur particulier des finances à Abbeville (Somme), est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 19 juillet 1952, par application des dispositions de l'article 1 (alinéa 1er) du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Décret du 25 juillet 1952 portant mutation et nomination de receveurs particuliers des finances.

Par décret en date du 25 juillet 1952:

M. Courtois (Bernard-Henri-Paul), receveur particulier des finances à Vendôme (Loir-et-Cher), est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement d'Abbeville (1re catégorie), en remplacement de M. Dangreville, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.675.000 F.

M. Galle (Jean-Marie), inspecteur principal de 3e classe des contributions directes, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Vendôme (3e catégorie), en remplacement de M. Courtois, qui reçoit une autre affectation (cycle A 1952, 1er tour, agent des contributions directes).

Son cautionnement est fixé à la somme de 3.015.000 F.

Application de l'article 3 du décret n° 52-804 du 30 juin 1952.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 45 de la loi de finances pour l'exercice 1952 (n° 52-401 du 14 avril 1952);

Vu l'article 3 du décret n° 52-804 du 30 juin 1952,

Arrête:

Art 1er. — Les droits et éléments se rapportant aux valeurs mobilières que les sociétés par actions, les sociétés en commandite simple et les sociétés en nom collectif de nationalité française possèdent dans leur portefeuille depuis une date antérieure au 1er janvier 1952, et qu'elles sont autorisées à distribuer entre leurs associés, actionnaires ou porteurs de parts, en même temps que ces valeurs, dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n° 52-804 du 30 juin 1952, comprennent:

1° Les droits de souscription attachés auxdites valeurs et non encore exercés au moment de la répartition;

2° Les titres nouveaux à l'attribution gratuite desquels les valeurs considérées ont donné lieu, au profit des sociétés propriétaires, postérieurement au 31 décembre 1951, à la suite d'augmentations de capital, soit de fusions de sociétés et opérations assimilées;

3° Les titres souscrits en espèces par les sociétés propriétaires des valeurs mobilières, antérieurement à la distribution de celles-ci et postérieurement au 31 décembre 1951, en vertu de droits de souscription qui en ont été détachés;

4° Les titres reçus par les sociétés propriétaires des valeurs mobilières, à la suite d'opérations d'échange ou de regroupement portant sur ces valeurs et réalisées postérieurement au 31 décembre 1951.

Toutefois, dans les cas visés aux 3° et 4° ci-dessus, les sommes consacrées à la souscription des titres ou à l'acquisition de « rompus » devront être remboursées à la société par les associés, actionnaires ou porteurs de parts attributaires des titres répartis. A défaut et à concurrence des sommes dont il s'agit, l'opération de répartition sera tenue pour une distribution ordinaire de dividendes, donnant ouverture à l'impôt dans les conditions de droit commun

Art. 2. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juillet 1952.

JEAN-MOREAU.

Modification des articles 114 à 121 de l'annexe IV au code général des impôts.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Sur le rapport du directeur général des impôts,

Vu les articles 860 et 918 du code général des impôts;

Vu les articles 114 à 121 de l'annexe IV à ce code,

Arrête:

Art. 1er. — Les articles 114 à 121 de l'annexe IV au code général des impôts sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art.* 114. — Les entrepreneurs de messageries et autres intermédiaires de transports qui, en application du dernier alinéa de l'article 918 du code général des impôts, désirent être dispensés d'établir les récépissés spéciaux visés au deuxième alinéa de ce même article, doivent en faire la demande au directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre du département du siège de leur entreprise en prenant l'engagement de se soumettre aux conditions fixées par les articles 115 à 121 ci-après.

« *Art.* 115. — Les dispenses sont accordées à titre essentiellement révocable au gré de l'administration. Elles comportent l'autorisation de payer l'impôt soit sur états, soit au moyen de vignettes spéciales, suivant l'option du bénéficiaire.

« *Art.* 116. — Les entrepreneurs et intermédiaires de transports qui obtiennent la dispense visée à l'article 114 doivent établir en trois exemplaires pour chaque expédition groupée, un bordereau récapitulatif, conforme au modèle ci-annexé, écrit sur papier non timbré et faisant connaître, indépendamment des mentions que les entrepreneurs et intermédiaires jugent utile d'y insérer:

« *a*) La date de l'expédition;
« *b*) La gare expéditrice;
« *c*) La gare destinataire;
« *d*) Le numéro du wagon contenant l'expédition groupée;
« *e*) Le nom et l'adresse du ou des expéditeurs;
« *f*) Le poids de chaque colis;
« *g*) Le nom et l'adresse de chacun des destinataires réels;
« *h*) Le nombre des destinataires réels;
« *i*) Le cas échéant, le numéro d'inscription au registre « A » prévu à l'article 117.

« Un exemplaire de ce bordereau est conservé par le bureau expéditeur, le deuxième exemplaire est remis à la gare expéditrice dans les mêmes conditions que le bordereau visé au premier alinéa de l'article 918 du code général des impôts auquel il se substitue; le troisième exemplaire est transmis au bureau d'arrivée en même temps que l'expédition groupée.

« *Art.* 117. — § 1er. — Les bénéficiaires de la dispense visée à l'article 114 qui optent pour le payement sur états, doivent:

« 1° Tenir au bureau de départ un registre de factage dénommé registre « A », coté et paraphé par le directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre du département du siège de l'entreprise, sur lequel doivent être enregistrés, le jour même de l'expédition, sans blanc, rature ni interligne et suivant un numérotage continu, les bordereaux récapitulatifs visés à l'article 116. Ce registre, dont le modèle est ci-annexé, présente, pour chaque enregistrement de bordereau, dans des colonnes distinctes, les indications suivantes:

« *a*) Numéro d'ordre;
« *b*) Date de l'expédition;
« *c*) Numéro du wagon;
« *d*) Nombre de destinataires réels.

« Il est arrêté en fin de mois afin de faire ressortir le nombre de destinataires réels auxquels des expéditions ont été faites au cours du mois;

« 2° Tenir au bureau d'arrivée un registre de factage dénommé registre « B », coté et paraphé par le directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre du département du siège de l'entreprise, sur lequel doivent être enregistrés le jour même de l'arrivée à destination des expéditions groupées, sans blanc, rature ni interligne et, suivant un numérotage continu, les bordereaux récapitulatifs visés ci-dessus. Ce registre, dont le modèle est ci-annexé, présente pour chaque enregistrement de bordereau, dans des colonnes distinctes, les indications suivantes:

« *a*) Numéro d'ordre;

« *b*) Numéro d'ordre du registre « A » du groupeur expéditeur;

« *c*) Nom du groupeur expéditeur;

« *d*) Numéro du wagon;

« *e*) Nombre de destinataires réels.

« § II. — Le montant des droits de timbre exigibles est versé à l'expiration de chaque mois et dans les vingt premiers jours du mois suivant au bureau de l'enregistrement désigné par l'administration.

« A l'appui de ce versement, il est fourni par l'intermédiaire de transport, un état indiquant distinctement, s'il y a lieu, pour chaque bureau de départ:

« 1° Le nombre de destinataires réels tel qu'il ressort de la colonne « *d* » du registre « A » et de l'arrêté mensuel prévu au paragraphe 1er (1°) du présent article;

« 2° Les numéros d'ordre extrêmes des inscriptions portées sur ce registre pendant le mois considéré;

« 3° Le montant des droits de timbre exigibles.

« Cet état est certifié conforme aux écritures de l'entreprise et les droits sont payés en conséquence. Il est fourni en double exemplaire à l'appui de chaque versement mensuel. Un des doubles est remis au déposant revêtu de l'acquit du receveur de l'enregistrement; l'autre est conservé au bureau de ce fonctionnaire.

« § III. — Si, à la suite des vérifications faites par l'entreprise, des erreurs ou omissions sont constatées, les droits se rapportant à ces erreurs ou omissions doivent faire l'objet d'un état spécial établi en double exemplaire et détaillé indiquant les différences en plus ou en moins. Cet état est fourni avec celui du mois pendant lequel les erreurs ou omissions ont été reconnues et les droits complémentaires dus au Trésor sont acquittés en conséquence. Si l'état fait ressortir un excès de perception, la somme perçue en trop est imputée, à due concurrence, sur celle versée pour le mois courant.

« *Art.* 118. — Les bénéficiaires de la dispense visée à l'article 114 qui optent pour le payement de l'impôt au moyen de vignettes spéciales doivent faire usage exclusivement de timbres mobiles d'une série spéciale.

« Ces timbres se composent de deux empreintes. L'une, portant l'indication du prix et qui constitue le timbre proprement dit, est apposée sur le bordereau récapitulatif conservé par le bureau expéditeur. L'autre, désignée sous le nom d'estampille de contrôle, est apposée sur le bordereau transmis au bureau d'arrivée en même temps que l'expédition. Il est apposé autant de timbres et d'estampilles de contrôle qu'il y a de destinataires réels énoncés dans le bordereau. Il peut être créé des timbres collectifs.

« *Art.* 119. — Les intermédiaires de transports peuvent faire signer, pour décharge, par les destinataires des colis transportés les bordereaux récapitulatifs au lieu et place du registre de factage ou de camionnage prévu au deuxième alinéa de l'article 918 du code général des impôts. Ils ont également la faculté de se faire délivrer décharge par les destinataires des colis transportés sur des feuilles volantes individuelles ou collectives. Dans ce cas, ces feuilles doivent être revêtues d'une mention de référence à la dispense et à l'autorisation dont bénéficie l'intermédiaire de transports et porter toutes indications utiles permettant d'individualiser le bordereau auquel elles se rapportent.

« *Art.* 120. — En vue des vérifications de l'administration, tant au siège des entreprises que dans les établissements annexes, bureaux, agences ou succursales, les intermédiaires de transports doivent conserver pendant un délai de cinq ans tous les documents de comptabilité et autres nécessaires pour la vérification et, notamment, les bordereaux récapitulatifs qui doivent être enliassés tant au bureau d'expédition qu'au bureau d'arrivée respectivement dans l'ordre d'inscription aux registres « A » et « B », en cas de payement de l'impôt sur états, et dans l'ordre chronologique des expéditions, en cas de payement de l'impôt par timbres mobiles;

dans cette dernière hypothèse, les bordereaux enliassés tiennent lieu du registre de factage ou de camionnage prévu à l'article 918 du code général des impôts.

« Si, de cette vérification, il résulte un complément de droits au profit du Trésor, ce complément est immédiatement acquitté. En cas de payement de l'impôt sur états, si la vérification fait ressortir un excédent dans les versements effectués, cet excédent est imputé sur le montant du plus prochain versement.

« *Art.* 121. — A défaut de payement des droits dans les délais et suivant les formes prescrits, le recouvrement est poursuivi contre l'intermédiaire de transports comme en matière de timbre ».

Art. 2. — Le directeur général des impôts est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juillet 1952.

JEAN-MOREAU.

ANNEXE A L'ARRETE

Bordereau récapitulatif.

Raison sociale et adresse de l'entreprise de transports. { .....

Numéro d'ordre du registre de factage. { Au départ : ..... / A l'arrivée : ..... } Gare { Expéditrice : ..... / Destinataire : ..... }

Numéro du wagon : .....

Date de l'expédition : ..... Nombre de destinataires : .....

NOM ET ADRESSE des expéditeurs.	POIDS de chaque colis.	NOM ET ADRESSE des destinataires.	OBSERVATIONS
Total			

Registre de factage.

(MODÈLE A)

NUMÉRO d'ordre. a	DATE de l'expédition. b	NUMÉRO du wagon. c	NOMBRE de destinataires réels. d	OBSERVATIONS e

Registre de factage.

(MODÈLE B)

NUMÉRO D'ORDRE		NOM	NUMÉRO	NOMBRE	OBSERVATIONS
du présent registre. a	du registre groupeur expéditeur. b	du groupeur expéditeur. c	du wagon. d	de destinataires réels. e	f

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Administrateurs.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Forestier (Raymond), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, en service détaché, est réintégré dans son emploi à l'administration centrale à dater du 6 mai 1952 et placé en service détaché à compter de la même date, pour une période de cinq ans, auprès du ministère des affaires étrangères, pour occuper le poste de directeur de l'agriculture au Maroc.

Par arrêté du 28 juillet 1952, l'article 1er de l'arrêté du 25 février 1952 est modifié et complété comme suit :

« M. Ledermann, administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, en service détaché, est réintégré dans son emploi à l'administration centrale, à compter du 1er octobre 1950 et placé, pour une période de cinq ans, dans la position de service détaché à compter de cette même date auprès du ministère des affaires économiques, pour occuper un emploi d'administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, dans le cadre des administrateurs civils dudit département en fonctions auprès du gouvernement général de l'Algérie ».

Eaux et forêts.

Par arrêté du 28 juillet 1952, sont autorisés, pour une période de cinq ans, les renouvellements de détachement, auprès du ministère des affaires étrangères, pour le service forestier de Tunisie, des ingénieur et ingénieur des travaux des eaux et forêts dont les noms suivent :

M. Motte (Maurice), ingénieur des eaux et forêts, à compter du 1er août 1951.

M. Arnould (René), ingénieur des travaux des eaux et forêts, à compter du 1er mars 1951.

Par arrêté du 28 juillet 1952, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 1er février 1952, le renouvellement du détachement de M. Paolini (Ange-Baptiste), auprès du département de la Haute-Savoie, pour exercer les fonctions de directeur économe de l'asile départemental de vieillards et incurables de Reignier (Haute-Savoie).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administrateurs.

Par arrêté du 26 juin 1952, M. Alesandrini (Maurice), administrateur en chef, 2e échelon, de la France d'outre-mer, en service à Madagascar, est placé dans la position de mission dans la métropole, pour une durée maximum d'un mois, à compter de la date de son arrivée en France, pour la préparation de l'exposition de Madagascar, dont il est commissaire général.

Par arrêté du 7 juillet 1952 :

M. Briquet (Georges), administrateur, 3e échelon, de la France d'outre-mer, en service au Soudan français, est placé dans la position de service détaché pour une période de deux ans, à compter du 25 mars 1952, pour remplir les fonctions de directeur des affaires politiques, administratives et sociales de ce territoire, en remplacement de M. Zuinghedeau.

Les émoluments de M. Briquet sont imputables au budget local du Soudan français.

Les retenues de 6 p. 100 et la contribution complémentaire auxquelles sont astreints respectivement M. Briquet et le budget local du Soudan français pour le service des pensions civiles seront versées conformément à la réglementation en vigueur.

Il est mis fin, à la date du 24 mars 1952, au détachement de M. Zuinghedeau (René), administrateur adjoint, 1e échelon, de la France d'outre-mer, placé dans cette position, pour compter du 1er janvier 1951, par arrêté no 431 du 31 mars 1951, pour exercer les fonctions de directeur des affaires politiques administratives et sociales.

M. Zuinghedeau est réintégré dans les cadres à compter du 25 mars 1952.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Baudelaire (Maurice), administrateur, 2e échelon, de la France d'outre-mer, est, sur sa demande, placé pour une durée d'un an, à compter du 1er mars 1951, dans la position de service détaché auprès de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles, pour exercer les fonctions de chef du service cotonnier d'encadrement et de propagande du Nord Cameroun.

Par arrêté du 28 juillet 1952, sont abrogées, en ce qui concerne M. Baudoin (Jacques), administrateur adjoint, 2e échelon, de la France d'outre-mer, les dispositions de l'arrêté du 21 mars 1952 plaçant trois administrateurs adjoints de la France d'outre-mer dans la position de service détaché auprès de l'école nationale d'administration.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Frecaut (Jean), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, placé dans la position de service détaché auprès de la Banque de Madagascar et des Comores par arrêté du 30 juin 1950, à compter du 1er mai 1950 et pour une période de deux ans, est maintenu dans cette position, à compter du 1er mai 1952 et pour une nouvelle période de deux ans, pour exercer les fonctions de commissaire du Gouvernement.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Alaurent (André), administrateur de la France d'outre-mer, est maintenu dans la position de service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, à compter du 1er novembre 1951 et jusqu'au 1er juillet 1953, pour servir à l'administration centrale de ce département (service du plan national).

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 juillet 1952, M. Ciolina (François-Adolphe), ingénieur en chef de 1re classe des services de l'agriculture, directeur du service du plan à Madagascar, a été placé dans la position de mission en France pour une période maximum d'un mois, à compter du 29 juin 1952, pour traiter diverses questions concernant le plan.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 juillet 1952, M. Coleno (Paul), ingénieur en chef de 1re classe après trois ans des services de l'agriculture d'outre-mer, détaché auprès de la Compagnie des oléagineux tropicaux, a été réintégré dans son cadre à compter du 15 juillet 1952.

Sages-femmes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 22 juillet 1952, Mme Tarrius (Yolande), née Dangoise, est nommée sage-femme stagiaire de la France d'outre-mer pour compter du 31 octobre 1951.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Embarquement à partir du 1er septembre 1952.

(Toutefois, les fonctionnaires qui devaient s'embarquer en juillet, et qui ont reçu des ordres à cet effet, rejoindront leur poste à la date primitivement fixée.)

Les personnels ci-après désignés seront, dès notification, soumis aux vaccinations réglementaires s'il y a lieu.

Ils devront, s'ils le désirent, adresser au chef du service administratif (Bordeaux ou Marseille) une demande d'autorisation d'emmener leur famille outre-mer en indiquant la composition de cette dernière. Le chef du service statuera par délégation du ministre.

Les départs pourront avoir lieu par voie aérienne ou par voie maritime; il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

Les embarquements par voie maritime auront lieu à la diligence des services de Bordeaux et de Marseille; les départs par voie aérienne, à la diligence de la direction du personnel de l'administration centrale (régulation maritime et aérienne).

Les demandes de sursis d'embarquement, appuyées de toutes pièces justificatives, seront à adresser au service administrateur compétent.

ADMINISTRATEURS

Groupe des administrateurs en chef.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Mabaret du Basty (Christian).

Groupe des administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Raynaud (Joseph), Foucart (Jean).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

MM. de Gaalon (Raoul), de Gardair (Joseph).

Groupe des administrateurs adjoints et élèves administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Galy (Paul).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Carli (Antoine).

MAGISTRATS D'OUTRE-MER

Groupe des magistrats du 3e au 5e degré.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Guillot (Emile).

Pour servir à Madagascar.

M. Andrew (Jean).

Pour servir au Cameroun.

M. Barnicaud (Georges).

TRANSMISSIONS D'OUTRE-MER

PERSONNEL SUPERIEUR

Groupe des chefs de section, inspecteurs, inspecteurs adjoints.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Collen (André), Establet (Emile).

PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE
LIGNES ET INSTALLATIONS

Groupe des chefs d'équipe principaux et chefs d'équipe.

Pour servir au Cameroun.

M. Lansalot (Jacques).

ADMINISTRATION GENERALE

Groupe des chefs de bureau.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Rey (Gaston), Saunal (Guillaume).

Pour servir à Madagascar.

M. Barat (Raoul).

Groupe des sous-chefs de bureau, rédacteurs et rédacteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

MM. Lancellier (Jacques), Mosrin (Jacques).

Pour servir au Cameroun.

M. Dorthan (Jean).

INFIRMIERES ET SAGES-FEMMES

Groupe des sages-femmes principales et sages-femmes.

Pour servir au Cameroun.

Mme Brissaud (Germaine).

ELEVAGE

Groupe des inspecteurs en chefs et principaux.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Audibert (Félix).

Groupe des inspecteurs et inspecteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Moal (Roland) (rejoindra immédiatement).

TRAVAUX PUBLICS, MINES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Groupe des ingénieurs principaux de 2e et 3e classe et ingénieur hors classe.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Rouquette (Georges).

Groupe des ingénieurs et ingénieurs adjoints de 1re et 2e classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Noguier (Pierre) (rejoindra immédiatement).

Groupe des ingénieurs adjoints de 3e et 4e classe et adjoints techniques.

Pour servir à Madagascar.

M. Reynal de Saint-Michel.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Institutions de prévoyance.

Par arrêté du 26 juillet 1952, ont été approuvées les modifications au règlement intérieur des risques de la caisse interprofessionnelle de prévoyance des cadres, 31, rue Médéric, Paris (17e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 26 juillet 1952, ont été approuvées les modifications aux statuts de la caisse de prévoyance des cadres des industries mécaniques, mécanique générale, automobiles et cycles, aviation (accessoires et pièces détachées) et industries connexes (C.A.P.I.M.), 8, rue Montalivet, Paris (8e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Nouveau taux du remboursement forfaitaire à verser par les employeurs de main-d'œuvre immigrée par l'office national d'immigration.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'article 17 du décret n° 46-550 du 26 mars 1946 portant règlement d'administration publique pour l'organisation de l'office national d'immigration, modifié par le décret n° 48-1451 du 20 septembre 1948;

Vu l'arrêté du 9 novembre 1946 fixant le taux des redevances à verser par les employeurs exploitants agricoles bénéficiaires de la main-d'œuvre immigrée par l'office national d'immigration, modifié par arrêtés des 8 octobre 1948 et 30 décembre 1949;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'office national d'immigration en date du 10 janvier 1952,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 9 novembre 1946 susvisé est ainsi modifié:

« Le taux du remboursement forfaitaire à verser par les employeurs exploitants agricoles bénéficiaires de main-d'œuvre étrangère immigrée par les soins de l'office national d'immigration pour les besoins de leur exploitation est fixé, à compter du 1er août 1952, à 9.500 F par travailleur immigré de pays de l'Europe occidentale ».

Art. 2. — Les contrats souscrits antérieurement au 1er août 1952, et qui ne pourront être satisfaits qu'après cette date, donneront lieu au versement du remboursement forfaitaire au taux fixé à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — Le directeur de l'office national d'immigration est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 juillet 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE CARET.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI DESFOUGERES.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'article 17 du décret n° 46-550 du 26 mars 1946 portant règlement d'administration publique pour l'organisation de l'office national d'immigration, modifié par le décret n° 48-1451 du 20 septembre 1948;

Vu l'arrêté du 10 septembre 1946 portant fixation du taux des redevances à verser par les employeurs du commerce et de l'industrie bénéficiaires de main-d'œuvre immigrée par l'office national d'immigration, modifié par arrêtés du 24 juin 1948 et du 30 décembre 1949,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 10 septembre 1946 susvisé est ainsi modifié:

« Le taux du remboursement forfaitaire à verser par les employeurs du commerce et de l'industrie bénéficiaires de main-d'œuvre immigrée par l'office national d'immigration est fixé, à compter du 1er août 1952, à 9.500 F par travailleur immigré de pays de l'Europe occidentale ».

Art. 2. — Les contrats souscrits antérieurement au 1er août 1952, et qui ne pourront être satisfaits qu'après cette date, donneront lieu au versement du remboursement forfaitaire au taux fixé à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — Le directeur de l'office national d'immigration est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 juillet 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI DESFOUGERES.

Suspension d'application de décisions de la commission nationale des tarifs.

Par arrêté du 30 juillet 1952, a été suspendue, comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application d'une décision de la commission nationale des tarifs en date du 18 juillet 1952, approuvant les tarifs inclus dans la convention conclue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Marseille et le syndicat des masseurs kinésithérapeutes des Bouches-du-Rhône.

Par arrêté du 30 juillet 1952, a été suspendue, comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application des décisions de la commission nationale des tarifs en date du 18 juillet 1952, approuvant les tarifs inclus dans les conventions conclues entre la caisse régionale de sécurité sociale de Nantes et les syndicats de sages-femmes de Maine-et-Loire, du Morbihan et de la Loire-Inférieure.

Par arrêté du 30 juillet 1952, a été suspendue, comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application des décisions de la commission nationale des tarifs en date du 18 juillet 1952, approuvant les tarifs inclus dans la convention conclue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Toulouse et le syndicat des sages-femmes de l'Ariège.

Par arrêté du 30 juillet 1952, a été suspendue, comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application des décisions de la commission nationale des tarifs en date du 18 juillet 1952, approuvant les tarifs inclus dans la convention conclue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Montpellier et le syndicat des sages-femmes de l'Aveyron.

Par arrêté du 30 juillet 1952, a été suspendue, comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application des décisions de la commission nationale des tarifs en date du 18 juillet 1952, approuvant les tarifs inclus dans les conventions conclues entre la caisse de sécurité sociale de Rennes et les syndicats médicaux de la Mayenne, de la Sarthe, des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine et du Finistère.

Par arrêté du 30 juillet 1952, a été suspendue, comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier des caisses de sécurité sociale, l'application des décisions de la commission nationale des tarifs en date du 18 juillet 1952, approuvant les tarifs inclus dans la convention conclue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Paris et le syndicat des sages-femmes d'Eure-et-Loir.

Contrôle général de la sécurité sociale.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Jonon (Pierre), contrôleur général adjoint de 4e classe de la sécurité sociale, est détaché auprès de la présidence du conseil (services du ravitaillement, services administratifs et financiers, liquidation des transports routiers), en qualité de chargé de mission, pour la période du 1er janvier 1950 au 31 janvier 1950 inclus, dans les conditions fixées par l'article 99 (3e) de la loi du 19 octobre 1946.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 19 juillet 1952, la démission de Mlle Boisdin (Micheline), commis titulaire, 8e échelon, à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, placée en congé de disponibilité pour convenances personnelles, du 16 novembre 1951 au 15 février 1952, est acceptée à compter du 16 février 1952.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 52-923 du 25 juillet 1952 fixant les taux des allocations de logement pour la période du 1er juillet 1952 au 1er juillet 1953.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de l'agriculture, du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, et, notamment, son article 96;

Vu le décret n° 48-1971 du 30 décembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, relatif aux allocations de logement modifié par le décret n° 50-522 du 10 mai 1950, et notamment les articles 2, 4, 7, 8, 9 et 10;

Vu le décret n° 48-1972 du 30 décembre 1948 tendant à fixer le taux des allocations de logement et des primes d'aménagement et de déménagement, modifié par le décret n° 50-523 du 10 mai 1950;

Vu le décret n° 51-911 du 9 juillet 1951 fixant les taux des allocations de logement pour la période du 1er juillet 1951 au 1er juillet 1952;

Vu l'avis de la commission supérieure des allocations familiales,

Décrète:

Art. 1er. — Pendant la période s'étendant du 1er juillet 1952 au 1er juillet 1953, le loyer minimum prévu pour l'ouverture du droit aux allocations de logement est fixé au pourcentage suivant des ressources de l'ensemble des personnes vivant au foyer:

6,3 p. 100 pour les jeunes ménages sans enfant;
5,7 p. 100 pour les ménages d'un enfant;
4,3 p. 100 pour deux enfants;
4,1 p. 100 pour trois enfants;
3,8 p. 100 pour quatre enfants;
3,5 p. 100 pour cinq enfants;
3,3 p. 100 pour six enfants;

Avec diminution de 0,1 p. 100 par enfant au delà du sixième.

Art. 2. — Le montant des allocations de logement se calcule en appliquant à la différence entre le loyer principal effectivement payé dans la limite du plafond de loyer prévu à l'article 4 ci-après et le loyer minimum mensuel calculé par application de l'article précédent, un pourcentage fixé pour les allocataires salariés à:

40 p. 100 pour les jeunes ménages sans enfant bénéficiaires de l'allocation de salaire unique;
60 p. 100 pour les ménages d'un enfant bénéficiaires de l'allocation de salaire unique;
80 p. 100 pour les ménages de deux enfants;
90 p. 100 pour les ménages de trois enfants;
95 p. 100 pour les ménages de quatre enfants et plus.

Pour les allocataires non salariés, ces pourcentages sont réduits dans le rapport des prestations familiales servies aux salariés bénéficiaires de l'allocation de salaire unique à celles versées aux intéressés sur la base des dispositions en vigueur au 1er juillet 1952.

Les organismes débiteurs des prestations familiales exprimeront le montant des allocations de logement en une fraction des allocations familiales et, éventuellement, de l'allocation de salaire unique perçues par les bénéficiaires.

Les allocations de logement ne peuvent, en aucun cas être supérieures à 75 p. 100 du montant du loyer principal effectivement payé, ni inférieures à 150 F par mois.

Art. 3. — Pour l'application des dispositions précédentes:

1° Les ressources prises en considération sont arrondies: jusqu'à 400.000 F au multiple de 20.000 F immédiatement inférieur; ou delà de 400.000 F, au mutiple de 40.000 F immédiatement inférieur;

2° Les loyers et les minima de loyers mensuels pris en considération sont arrondis jusqu'à 1.000 F, à la cinquantaine de francs immédiatement inférieure, au delà de 1.000 F, à la centaine de francs immédiatement inférieure;

3° Les pourcentages applicables aux allocataires non salariés sont arrondis à l'unité immédiatement supérieure;

4° Il n'est pas tenu compte des majorations d'allocations familiales instituées par le décret n° 48-1555 du 6 octobre 1948.

Art. 4. — Le plafond du loyer prévu à l'article 2 est fixé à 5.940 F, majoré, s'il y a lieu, de 660 F par enfant au delà du premier ou à 8.400 F, majoré, s'il y a lieu, de 1.260 F par enfant au delà du second, selon qu'il s'agit ou non d'un logement construit ou achevé antérieurement au 1er septembre 1948, ou d'un logement situé dans une habitation à loyer modéré achevée antérieurement au 3 septembre 1947.

Art. 5. — Les dispositions des articles 6 et 7 du décret n° 48-1972 du 30 décembre 1948, complété par le décret n° 50-523 du 10 mai 1950, demeurent applicables pour la période du 1er juillet 1952 au 1er juillet 1953.

Art. 6. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'agriculture, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques.
TONY RÉVILLON.

Décret n° 52-924 du 25 juillet 1952 modifiant le décret du 18 juillet 1950, autorisant, à titre exceptionnel, le fonds commun de l'allocation de logement à affecter ses disponibilités au service de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de l'agriculture, du ministre de l'intérieur, du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, et notamment son article 102;

Vu la loi n° 49-1048 du 2 août 1949 modifiant la législation relative aux allocations de logement;

Vu le décret n° 48-1971 du 30 décembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de la loi n° 48-1350 du 1er septembre 1948, relatif aux allocations de logement, modifié par le décret n° 50-552 du 10 mai 1950;

Vu le décret n° 49-998 du 26 juillet 1949 relatif au fonds commun de l'allocation de logement;

Vu le décret n° 50-849 du 18 juillet 1950 autorisant, à titre exceptionnel, le fonds commun de l'allocation de logement à affecter ses disponibilités au service de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat, modifié par le décret n° 51-912 du 10 juillet 1951,

Décrète:

Art. 1er. — La date du 1er juillet 1953 est substituée à celle du 1er juillet 1952 pour l'application des articles 1er et 3 du décret n° 50-849 du 18 juillet 1950 modifié par le décret n° 51-912 du 10 juillet 1951.

Art. 2. — La date du 1er juillet 1952 est substituée à celle du 1er juillet 1951 pour l'application de l'article 2 du décret n° 50-849 du 18 juillet 1950 modifié par le décret n° 51-912 du 10 juillet 1951.

Art. 3. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'intérieur, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

Modification de l'arrêté du 18 juillet 1950 fixant les modalités d'attribution des prêts institués par le décret n° 50-849 du 18 juillet 1950, modifié par le décret n° 52-924 du 25 juillet 1952, autorisant, à titre exceptionnel, le fonds commun de l'allocation de logement à affecter ses disponibilités au service de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat.

Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'intérieur, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Sur la proposition du directeur général de la population et de l'entr'aide, du directeur général de la sécurité sociale, du directeur général de la caisse des dépôts et consignations, du directeur du budget, du directeur des affaires professionnelles et sociales, du directeur des affaires départementales et communales, du directeur de l'aménagement du territoire, du directeur des programmes économiques et du directeur des prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — La date du 1er juillet 1953 est substituée à celle du 1er juillet 1951 pour l'application de l'article 1er de l'arrêté du 18 juillet 1950.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 18 juillet 1950 est modifié comme suit:

« Les prêts peuvent atteindre 80 p. 100 des dépenses effectuées par l'emprunteur dans la limite d'un maximum:

« De 150.000 F pour les emprunteurs ayant moins de trois enfants à charge;

« De 185.000 F pour ceux ayant moins de cinq enfants à charge;

« De 225.000 F pour ceux ayant au moins cinq enfants à charge ».

Art. 3. — L'article 3 de l'arrêté du 18 juillet 1950 est remplacé par la disposition suivante:

« Les prêts sont remboursables par fractions égales, en trente mensualités au maximum, exigibles à compter du sixième mois qui suit l'attribution ».

Art. 4. — Les dispositions prévues aux articles 2 et 3 du présent arrêté sont applicables aux demandes de prêt déposées à partir du 1er juillet 1952.

Art. 5. — Le directeur général de la population et de l'entr'aide au ministère de la santé publique et de la population, le directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail et de la sécurité sociale, le directeur du budget au secrétariat d'Etat au budget, le directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture, le directeur de l'aménagement du territoire au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, le directeur des affaires départementales et communales au ministère de l'intérieur, le directeur des programmes économiques, le directeur des prix au secrétariat d'Etat aux affaires économiques et le directeur général de la caisse des dépôts et consignations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juillet 1952.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

Modification de l'arrêté du 6 juillet 1951 portant fixation des ressources du fonds commun de l'allocation de logement susceptibles d'être affectées à l'attribution de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat, modifié par l'arrêté du 13 février 1952.

Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'intérieur, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre de l'agriculture, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 50-849 du 18 juillet 1950 autorisant à titre exceptionnel le fonds commun de l'allocation de logement à affecter ses disponibilités au service de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat, modifié par le décret n° 52-924 du 25 juillet 1952, et notamment son article 2;

Vu l'arrêté du 6 juillet 1951 portant fixation des ressources du fonds commun de l'allocation de logement susceptibles d'être affectées à l'attribution de prêts destinés à l'amélioration de l'habitat, modifié par l'arrêté du 13 février 1952, et notamment son article 1er,

Arrêtent:

Art. 1er. — La date du 1er juillet 1952 est substituée à celle du 1er juillet 1951 pour l'application de l'article 1er de l'arrêté du 6 juillet 1951 modifié.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail et de la sécurité sociale, le directeur du budget, le directeur général de la population et de l'entr'aide au ministère de la santé publique et de la population, le directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture, le directeur

de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, le directeur de l'aménagement du territoire au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 juillet 1952.

Le ministre de la santé publique et de la population
PAUL RIBEYRE.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

Enregistrement de laboratoires.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 18 mars 1946 portant statut des laboratoires d'analyses médicales, notamment l'article 1er;
Vu le décret du 18 mai 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 mars 1946;
Vu l'avis du conseil supérieur des laboratoires d'analyses médicales,

Arrête:

Art. 1er. — Sont inscrits avec les numéros ci-dessous sur la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population:

2161 Le laboratoire de MM. Bleunven, pharmacien, et Beau, docteur en médecine, rue de Lyon, à Brest (Finistère).

2162 Le laboratoire de M. Faese Gabriel, pharmacien, 9, rue Nationale, à Evian-les-Bains (Haute-Savoie).

2163 Le laboratoire de Mme Logeais-Dumesnil, pharmacien, 21, quai du Havre, à Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Inférieure).

2164 Le laboratoire de M. Nicodème (Pierre), pharmacien, 8-10, place Jean-Jaurès, à Auchel (Nord).

2165 Le laboratoire de l'hôpital civil de Constantine, à Constantine. Directeur: M. Sevilla (Laurent), pharmacien (activité limitée à la chimie biologique).

2166 Le laboratoire de M. Benbouali Zerouk, pharmacien, à l'Arba, boulevard Victor-Hugo, par Alger (Algérie).

2167 Le laboratoire de M. Palmereau (René), pharmacien, à Bressuire-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres).

2168 Le laboratoire de la Société nouvelle de l'hôpital de Varsovie, 28, rue Jean-des-Pins, à Toulouse (Haute-Garonne). Directeur: M. Tauber (Salomon), docteur en médecine (activité limitée à la biochimie, cytologie et parasitologie).

2169 Le laboratoire central de biologie de l'hôpital psychiatrique de Maison-Blanche (Seine-et-Oise). Directeur: M. Chalagnon (Pierre-Adolphe), docteur en médecine.

2170 Le laboratoire de Mlle Teysseire (Yvonne), pharmacien, 56, rue de la Confamine, Paris (17e).

2171 Le laboratoire de M. Dreyfus (Camille), docteur en médecine, 2, avenue Hoche, Paris (17e).

2172 Le laboratoire de Mme Rieusset (Marcelle), pharmacien, 88, boulevard Raspail, Paris.

2173 Le laboratoire de M. Dop (Jean-Bernard), pharmacien, 13, avenue du XVe-Corps, à Toulon (Var).

2174 Le laboratoire de M. Martinon (Georges), pharmacien, 96, rue de Constantine, à Hussein-Dey (département d'Alger).

2175 Le laboratoire d'anatomopathologie de la faculté mixte de médecine et de pharmacie, 2, rue Michelet, à Alger. Directeur: M. le professeur Montpellier, docteur en médecine.

2176 Le laboratoire de M. Moulle (Andrée), docteur en médecine, 41, rue du Vieillard, à Bougie (département d'Alger).

2177 Le laboratoire de l'institut de médecine légale et de médecine sociale, hospices civils de Strasbourg, 1, place de l'Hôpital, Strasbourg (Bas-Rhin). Directeur: M. le professeur Simonin, docteur en médecine (activité limitée à la toxicologie professionnelle et à l'hématologie).

2178 Le laboratoire d'histologie de la faculté de médecine et de pharmacie de Toulouse. Directeur: M. le professeur Rimes, docteur en médecine (activité limitée aux examens anatomopathologiques).

2179 Le laboratoire de M. Caré (Jacques), docteur en médecine, 110, rue Jean-Jaurès, à Puteaux (Seine).

2180 Le laboratoire de M. Camus (Edmond), docteur en médecine, 3, rue des Taillades, à Cavaillon (Vaucluse).

2181 Le laboratoire de Mlle Cornillot (Marthe), docteur en médecine, 19, rue de Molinel, à Lille (Nord) (activité limitée à l'hématologie et à la cytologie).

Art. 2. — L'article 1er de l'arrêté du 4 mai 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« 1105 Le laboratoire de l'hôpital mixte et hospice de Melun (Seine-et-Marne). Directeur: M. Laquerrière (Michel), docteur en médecine ».

Art. 3. — L'article 1er de l'arrêté du 2 juin 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« 1251 Le laboratoire de M. Juge (Daniel), pharmacien, 18, rue Rambert, à Vichy (Allier) ».

Art. 4. — L'article 1er de l'arrêté du 14 novembre 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

« 573 Le laboratoire de la société à responsabilité limitée Bardou et Terroine, 14, rue de l'Apport-au-Pain, à Senlis (Oise). Cogérants: MM. Bardou (Pierre), pharmacien, et Terroine (Jean), pharmacien ».

Art. 5. — L'article 1er de l'arrêté du 21 août 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« 1408 Le laboratoire départemental de bactériologie et d'hygiène sociale, hôpital de Purpan, Toulouse (Haute-Garonne). Directeur: M. Levrat (Régis), docteur en médecine ».

Art. 6. — L'article 1er de l'arrêté du 6 avril 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

« 2154 Le laboratoire de la Société nationale des chemins de fer français (région Nord), 5, rue Ambroise-Paré, à Paris (Seine). Directeur: M. Tremblay (Emmanuel), docteur en médecine ».

Art. 7. — L'article 1er de l'arrêté du 2 juin 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« 1220 Le laboratoire de M. Lacomme (Jean-Paul), pharmacien, 6 *bis*, rue du Départ, à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise) ».

Art. 8. — L'article 1er de l'arrêté du 8 juillet 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

« 328 Le laboratoire de M. Emar (Aron), pharmacien, 70, avenue des Gobelins, Paris (13e) ».

Art. 9. — L'article 1er de l'arrêté du 8 juillet 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

« 347 Le laboratoire de M. Debard (Maurice), pharmacien, 187, rue de la Croix-Nivert, Paris (15e) ».

Art. 10. — L'article 1er de l'arrêté du 11 juillet 1951 est modifié ainsi qu'il suit:

« 2281 Le laboratoire de M. Dulhoste (Pierre), pharmacien, 3, rue Jean-Moulin, les Sables-d'Olonne (Vendée) ».

Art. 11. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 juillet 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JEAN-MARIE GALLÉ.

Administration centrale.

Par arrêté du 23 juillet 1952, M. Cordeau (Pierre), secrétaire d'administration de 1re classe à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, en service détaché auprès du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est, sur sa demande, rayé des cadres de son administration d'origine, à compter du 1er juillet 1952.

Inspection de la santé.

Par arrêté du 28 juillet 1952, le détachement auprès du ministre de l'éducation nationale de Mlle le docteur Lefrancq (Méloë-Louise-Françoise), médecin inspecteur de la santé de 1e échelon, est renouvelé pour une période maximum de cinq ans, à compter du 16 février 1952, pour exercer les fonctions de médecin examinateur scolaire de la Charente.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 52-730 modifiant le décret n° 45-062 du 8 décembre 1945 fixant les taux et conditions d'attribution des indemnités allouées au personnel des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones à des titres divers.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1952: page 6383, 1re colonne, article 2, 3e et 4e ligne, au lieu de: « ... qui ne prendront effet qu'à compter du 1er octobre 1952 », lire: « ... qui prendront effet à compter du 1er octobre 1951 ».

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Revoy, ingénieur en chef des postes, télégraphes et téléphones, détaché auprès du secrétariat général de l'union internationale des télécommunications à Genève, est maintenu à la disposition de cet organisme pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1952.

Par arrêté du 28 juillet 1952, sont maintenus à la disposition du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer des fonctions du même ordre de spécialité auprès des services des affaires allemandes et autrichiennes, les fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones dont les noms suivent:

Pour une période maximum de cinq ans.

(A compter du 1er avril 1951.)

MM
Rousselot (Armand), administrateur de 2e classe.
Teyssedre (Jean), inspecteur principal.
Roullet (Raymond), inspecteur principal.
Sourgnes (Gaston), inspecteur principal.
Escande (Gabriel), inspecteur principal.
Kayser (Henri), receveur hors classe.
Morand (Marcel), inspecteur rédacteur.
Cantat (Jean), inspecteur rédacteur.
Jonquière (Pierre), inspecteur rédacteur.
Berne (Lucien), inspecteur rédacteur.
Marty (Léonce), inspecteur.
Souchon (Roger), inspecteur.
Ayrat (Georges), inspecteur.
Leclercq (Pierre), inspecteur.
Jeanpierre (Henri), inspecteur.
Laval (François), inspecteur.
Queinnec (Henri), inspecteur.
Dedieu (Pierre), inspecteur adjoint.
Cernillet (Pierre), contrôleur des I. E. M.
Heidt (Ernest), facteur.

(A compter du 1er mai 1951 et du 10 mai 1951 respectivement.)

M. Blard (Pierre), chef de section.
Mlle Laffargue (Juliette), contrôleur.

Pour une période maximum de trois ans.

(A compter du 1er avril 1951.)

M. Haennel (Gaston), inspecteur rédacteur.

Pour les périodes ci-après désignées.

(Du 1er avril 1951 au 15 décembre 1951.)

M. Vieux-Pernon (Raymond), inspecteur rédacteur (réintégré le 16 décembre 1951).

(Du 1er avril 1951 au 31 mai 1952.)

M. Boursier (Henri), inspecteur principal (réintégré le 1er juin 1952).

(Du 1er avril 1951 au 31 juillet 1951.)

M. Pelier (Marc), inspecteur (réintégré le 1er août 1951).

(Du 1er avril 1951 au 6 octobre 1951.)

M. Mouret (Gustave), inspecteur (décédé le 7 octobre 1951).

(Du 1er avril 1951 au 14 juillet 1951.)

M. Thomas (René), inspecteur (décédé le 15 juillet 1951).

Par arrêté du 28 juillet 1952, M. Laurent (Charles), ingénieur en chef des postes, télégraphes et téléphones, est maintenu à la disposition du directeur général de la société nationale des chemins de fer français pour une période de cinq ans, à compter du 16 juin 1950, pour exercer les fonctions d'ingénieur au service de l'énergie électrique.

Par arrêté du 28 juillet 1952, est mis à la disposition du ministre des finances, pendant son stage et pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er décembre 1951, M. Caudart (Lucien), agent d'exploitation des postes, télégraphes et téléphones à Rouen gare, nommé agent de constatation stagiaire des services extérieurs de la direction générale des impôts (enregistrement) à Versailles.

Par arrêté du 28 juillet 1952, sont maintenus à la disposition du ministère des affaires étrangères pour le service annexe des postes, télégraphes et téléphones du haut commissariat de la République française en Allemagne, et pour une période de cinq ans à compter du 1er avril 1951:

En qualité de chef du service annexe des postes, télégraphes et téléphones: M. Pages (Rodolphe), administrateur de 1re classe.

En qualité d'attaché de 1re classe, 2e échelon: M. Benila (Georges), inspecteur.

Ministère de la défense nationale.

Comité supérieur de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre, de mer et de l'air (1).

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 25 juillet 1952.

Monsieur le Président,

Conformément aux prescriptions de l'article 9 du décret du 9 janvier 1873, pris en application des dispositions de la loi du 27 novembre 1872, le comité supérieur de la caisse des offrandes nationales a l'honneur de vous rendre compte de ses opérations au cours de l'année 1951 et de la situation de la caisse au 31 décembre de la même année.

A. — Allocations accordées.

I. — ALLOCATIONS PERMANENTES

a) *Rentes viagères* (pour mémoire).

Le nombre de titres de rentes viagères que la caisse des offrandes nationales a concédés aux anciens militaires et marins blessés au feu entre le 18 juin 1869, date de son institution, jusqu'au 9 janvier 1873, date de sa réorganisation, s'est élevé à 7.365 F, pour une somme totale payée de 9.878.694 F.

Il ne reste plus aucune rente viagère en cours, la dernière s'étant éteinte en 1940.

b) *Compléments de pension* (pour mémoire).

Le nombre de compléments de pension que, en exécution des dispositions de la loi du 27 novembre 1872, la caisse des offrandes nationales a concédés aux anciens blessés de guerre, jusqu'en 1883, époque à laquelle les prescriptions de la loi susvisée n'ont plus trouvé d'application sur ce point, s'est élevé à 11.646 F pour une somme totale payée de 58.301.837 F.

Il ne reste plus aucun complément de pension en cours, les trois derniers s'étant éteints en 1945.

c) *Secours permanents* (pour mémoire).

Par application des résolutions approuvées le 3 avril 1873 par le Président de la République, le comité supérieur a concédé pour la période du 3 avril 1873 au 5 mai 1950 8.842 secours permanents, pour une somme totale payée de 15.030.915 F.

Depuis le 5 mai 1950, date du décret modifiant le régime de gestion de la caisse des offrandes nationales, il n'est plus distribué de secours permanents; ils ont été remplacés par des secours éventuels.

En résumé, la somme des allocations permanentes payée par la caisse des offrandes nationales depuis sa fondation en 1800 jusqu'au 5 mai 1950 (rentes viagères, compléments de pension, secours permanents), s'est élevée à 83.211.416 F.

II. — SECOURS ÉVENTUELS

Du 1er janvier au 31 décembre 1951, une somme de 1.798.000 F a été répartie en 767 secours éventuels.

La somme totale des secours éventuels concédés, depuis la création de la caisse jusqu'au 31 décembre 1951, s'est élevée à 58 millions 202.970 F.

III. — RÉCAPITULATION

Jusqu'au 5 mai 1950, le comité supérieur a distribué 27.975 allocations permanentes dont les arrérages représentent 83.211.416 F.

Si l'on ajoute à cette somme le montant des secours éventuels, on constate que la caisse avait concédé en secours divers au 31 décembre 1951, 141.414.416 F.

(1)

Président.

Le secrétaire d'Etat à la guerre.

Vice-président.

M. le général Matter.

Membres.

MM. Loriot, président de la section des finances au conseil d'Etat.
Walteau, directeur général de la caisse des dépôts et consignations.
Leroy, directeur général honoraire des douanes, receveur central des finances de la Seine.
Le Coguiec, intendant général de 1re classe, directeur central de l'intendance (guerre).
Thiolat, contrôleur de 1re classe de l'administration de l'aéronautique.
Antoine, capitaine de vaisseau, commandant la marine à Paris.

Secrétaire trésorier.

M. le commandant Sabine.

B. — **Ressources.**

Au 31 décembre 1951, la caisse possédait des ressources liquides s'élevant à 656.837 F.
La composition de son portefeuille (capital et revenus) était la suivante:

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE A LA DATE DU 31 DECEMBRE 1951

NATURE DES RENTES ET VALEURS	MONTANT EN RENTE ou valeur nominale	COURS MOYEN DE LA BOURSE au 31 décembre 1951.	EVALUATION du capital.	REVENU ANNUEL du portefeuille.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Rentes.				
5 p. 100 amortissable 1920	39.650	111,50	907.985	39.650
5 p. 100 perpétuel 1949	1.850.000	82,40	30.488.000	1.850.000
Obligations chemins de fer.				
Société nationale des chemins de fer français 4 p. 100 1941	6.750.000	675 obligations de 10.000 à 7.400	4.995.000	270.000
Société nationale des chemins de fer français 4 p. 100 1947	4.000.000	60 obligations de 5.000 à 3.620 14 obligations de 50.000 à 36.200	724.000	10.000
Chemins de fer économiques 3 p. 100	532.000	257	273.548	12.768
Chemins de fer départementaux 5 p. 100	265.000	3.130	165.890	10.865
Maroc 4 1/2 p. 100 1941	500.000	1.340	375.200	25.200
Maroc oriental 4 p. 100 1916	3.000.000	2.730	1.638.000	120.000
Maroc 6 p. 100 1919	2.000.000	9.261	1.852.200	120.000
Valeurs diverses.				
Crédit national 4 p. 100 1941	1.600.000	1.541	1.232.800	64.000
Crédit national 3 p. 100 1945	500.000	6.226	311.300	15.000
Crédit national 6 p. 100 1950	3.300.000	9.980	3.293.400	198.000
Obligations Maroc 6 p. 100 1937	196.000	920	180.320	11.760
Obligations Afrique équatoriale française 6 p. 100 1922-1921	177.500	450	159.750	10.650
Obligations Afrique équatoriale française 6 p. 100 1927	300.000	929	278.700	18.000
Obligations Afrique équatoriale française 5 1/2 p. 100 1933	150.000	840	126.000	8.250
Obligations Afrique occidentale française 6 1/2 p. 100 1924	167.000	492	164.328	10.855
Obligations Moselle 4 1/2 p. 100 1947	1.000.000	3.900	780.000	45.000
Obligations Calvados 4 1/2 p. 100 1947	500.000	3.963	396.300	22.500
Obligations ports sinistrés 4 3/4 p. 100 1948	1.000.000	4.185	837.000	47.500
Obligations ports sinistrés 5 p. 100 1948	1.000.000	6.122	812.200	50.000
Obligations départements et villes sinistrés 5 p. 100 1948	1.000.000	8.150	815.000	50.000
Obligations industries et commerce sinistrés 5 p. 100 1948	1.000.000	8.150	815.000	50.000
Obligations groupements sinistrés 6 p. 100 1950	6.000.000	9.850	5.910.000	360.000
Obligations ville de Toulon 6 1/2 p. 100 1950.	100.000	9.600	96.000	6.500
			57.627.821	3.456.198

C. — **Recettes et dépenses de l'année arrêtées au 31 décembre.**

Solde au 31 décembre 1950 ..... 1.850.660

I. — RECETTES

a) *Recettes ordinaires.*

Arrérages de rentes:

5 p. 100 amortissable 1920	39.650	
5 p. 100 perpétuel 1949	1.850.000	
		1.889.650
Coupons d'obligations		1.101.694

b) *Recettes extraordinaires.*

Remboursement d'obligations amorties	43.274	
Vente d'obligations diverses	288.250	
		331.524
		3.322.868

c) *Autres recettes.*

Offrandes et arrérages de legs	4.084.365
Intérêts bonifiés par la caisse des dépôts et consignations.	25.169
Total général des recettes	9.282.962

II. — DÉPENSES

a) *Dépenses ordinaires.*

Payement des secours éventuels	1.798.000	
Frais administratifs du comité personnel, correspondances et fournitures	315.700	
		2.113.700

b) *Dépenses extraordinaires.*

Achat de valeurs diverses	6.512.425
Total général des dépenses	8.626.125
Solde créditeur au 31 décembre 1951	656.837

En définitive et au total, l'avoir de la caisse s'élève, au 31 décembre 1951, à 57.627.821, plus 656.837, soit 58.284.658.

Le comité supérieur a l'honneur de vous prier de vouloir bien l'autoriser à faire insérer le présent rapport au *Journal officiel* de la République française, conformément aux prescriptions du décret du 9 janvier 1873.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le secrétaire d'Etat à la guerre, président du comité supérieur de la caisse des offrandes nationales,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Approuvé:
Le Président de la République française,
VINCENT AURIOL.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la vingt-septième tranche de la loterie nationale 1952 a eu lieu à Langres (Haute-Marne), le 30 juillet 1952, à 20 heures 30.

Les billets dont les numéros se terminent par:

		Série A.	Série B.
8	gagnent.....	2.000 F.	2.000 F.
9	—	2.000 F.	2.000 F.
61	—	3.000 F.	5.000 F.
86	—	3.000 F.	5.000 F.
04	—	4.000 F.	6.000 F.
61	—	5.000 F.	8.000 F.
367	—	6.000 F.	12.000 F.
307	—	8.000 F.	14.000 F.
004	—	10.000 F.	16.000 F.
437	—	14.000 F.	20.000 F.
975	—	18.000 F.	25.000 F.
286	—	24.000 F.	35.000 F.
4.266	—	40.000 F.	80.000 F.
6.224	—	40.000 F.	80.000 F.
6.805	—	40.000 F.	80.000 F.
0.277	—	60.000 F.	100.000 F.
3.162	—	60.000 F.	100.000 F.
6.703	—	60.000 F.	100.000 F.
0.033	—	80.000 F.	120.000 F.
6.181	—	80.000 F.	120.000 F.
6.560	—	80.000 F.	120.000 F.
9.740	—	100.000 F.	140.000 F.
5.669	—	140.000 F.	170.000 F.
15.796	—	400.000 F.	200.000 F.
23.618	—	400.000 F.	200.000 F.
34.850	—	400.000 F.	200.000 F.
35.762	—	400.000 F.	200.000 F.
68.170	—	400.000 F.	200.000 F.
68.650	—	400.000 F.	200.000 F.
05.258	—	600.000 F.	400.000 F.
67.996	—	600.000 F.	400.000 F.
87.282	—	600.000 F.	400.000 F.
23.282	—	1.000.000 F.	600.000 F.
29.414	—	1.000.000 F.	600.000 F.
37.351	—	1.000.000 F.	600.000 F.
62.619	—	1.000.000 F.	600.000 F.
63.769	—	1.000.000 F.	600.000 F.
64.483	—	1.000.000 F.	600.000 F.
70.373	—	1.000.000 F.	600.000 F.
89.388	—	1.000.000 F.	600.000 F.
21.631	—	1.000.000 F.	1.000.000 F.

Les billets portant le numéro:

		Série A.	Série B.
284.985	gagnent.....	3.000.000 F.	1.250.000 F.
303.761	—	3.000.000 F.	1.250.000 F.
363.723	—	3.000.000 F.	1.250.000 F.
377.901	—	3.000.000 F.	1.250.000 F.
140.294	—	5.000.000 F.	1.500.000 F.
159.711	—	5.000.000 F.	1.500.000 F.
125.510	—	8.000.000 F.	2.000.000 F.
344.405	—	10.000.000 F.	4.000.000 F.
222.900	—	15.000.000 F.	5.000.000 F.
225.976	—	25.000.000 F.	15.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 6 août 1952 à Paris.

Ministère des finances et des affaires économiques, ministère de l'industrie et du commerce et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la zone dollar.

Les importateurs sont informés de l'ouverture de crédits en dollars pour le financement des importations des biens d'approvisionnement repris ci-après, originaires et en provenance des pays indiqués en regard de chacun d'eux:

PRODUITS	PAYS DE PROVENANCE
Dopes	U. S. A.
Razorite	
Borax	
Catalyseurs	
Autres produits chimie minérale	
Ingrédients pour caoutchouc	
Colorants spéciaux	
Résines pour épuration des eaux	U. S. A. ou Canada.
Pyridine	
Alkyls-phénols	
Amino-diamines	
Ethylène diamine	
Matières plastiques diverses	
Autres produits de la chimie organique	
Caoutchouc synthétique	U. S. A. ou Canada.
Pneumatiques et articles divers en caoutchouc	U. S. A. ou Canada.
Abrasifs	
Verres spéciaux	
Peintures et vernis	
Autres produits de la parachimie	U. S. A., Canada, Nicaragua, Colombie.
Cortisone et matières premières pour cortisone	
Antibiotiques	
Divers produits à usage pharmaceutique	
Nickel	Canada, Angleterre, Norvège.
Electrodes graphitées	
Gilsonite	
Réfractaires	U. S. A., Canada.
Brai de goudron de houille	
Divers minerais et minéraux non métalliques	
Divers textiles, pâtes et papiers spéciaux et fibres synthétiques	U. S. A., Canada.
Chanvre de manille	Philippines.
Ramie pour filatures et Banque de France	U. S. A.
Sciages et grumes	U. S. A. et pays de l'Amérique centrale.

Les importations de ces produits seront réalisées sous le couvert de licences individuelles.

Les modalités de dépôt et d'examen des demandes de licences sont fixées comme suit:

1° Pour tous les produits « autres que les sciages et grumes », les demandes, établies en six exemplaires sur formule modèle A.C., pourront, par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation;

2° Pour les sciages et grumes, les demandes, établies en six exemplaires sur formule modèle A.C., devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), le quinzième jour à midi, au plus tard, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*. A l'expiration du délai de quinze jours ainsi fixé, les demandes déposées feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents afin de répartir les contingents ouverts.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis aux importateurs de produits de la mer originaires et en provenance de la république fédérale d'Allemagne.

(Postes 503 et 511 de l'accord commercial provisoire franco-allemand.)

Additif à l'avis du 11 juin 1952.

Aux 11e et 12e lignes du texte, qui énumèrent les poissons de mer frais pouvant être importés, ajouter: « Les filets de ces espèces seront également admis à l'importation ».

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Indonésie.

(Postes 5 « Noix muscades » et 18 « Epices y compris poivre » de l'accord commercial franco-indonésien du 26 avril 1952.)

Modificatif à l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 9 juillet 1952 (p. 6871).

1° Titre II: « Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation, supprimer les postes: « 5 Noix muscades; 18 Epices y compris poivre »;

2° Ajouter, *in fine*, un titre V ainsi conçu:

« Titre V. — Produits à importer sous licences individuelles délivrées après examen simultané des demandes (appel d'offres).

« Les demandes de licences d'importation des produits repris ci-après, établies en six exemplaires sur formules modèle A. C., devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), le vingtième jour à midi, au plus tard, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

« A l'expiration du délai de vingt jours ainsi fixé, les demandes déposées feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents.

« Poste 5: Noix muscades. — Les demandes, qui devront obligatoirement préciser la qualité et la catégorie du produit à importer, devront, en outre, être accompagnées:

« 1° D'une facture *pro forma* en double exemplaire;

« 2° D'attestations bancaires justifiant les importations effectuées par le demandeur pendant la période comprise entre le 1er janvier 1950 et le 30 juin 1952, avec indication des dates auxquelles ces importations ont été réalisées et des qualités sur lesquelles elles ont porté.

« Poste 18: Epices y compris poivre. — Mêmes conditions que pour le poste 5.

« *N. B.* — Il est précisé que les demandes de licences, déposées en vertu des dispositions présentement supprimées du titre II de l'avis aux importateurs du 9 juillet 1952, restent valables et qu'elles n'auront pas à être renouvelées; elles seront examinées en même temps et concurremment avec celles qui seront déposées conformément aux dispositions du paragraphe 2° (titre V du présent texte) ».

Ministère de la défense nationale.

Avis de concours pour l'admission à l'école des officiers d'administration de la marine, en 1952 (branche du service des essences des armées).

Un concours pour l'admission à l'école des officiers d'administration de la marine (branche du service des essences des armées) aura lieu en 1952.

Les épreuves écrites se dérouleront les 1er et 2 septembre 1952 dans les centres de Paris, Marseille et Alger.

Trois places sont mises en concours.

Peuvent être admis à prendre part à ce concours dans les conditions définies par l'arrêté du 11 octobre 1951, modifié par les arrêtés des 28 juin 1946, 7 décembre 1946 et 21 septembre 1949:

1° Personnels civils:

a) Les employés titulaires relevant du ministère de la défense nationale (guerre, air, marine et services communs) sans condition d'ancienneté;

b) Les employés non titulaires relevant du ministère de la défense nationale (guerre, air, marine et services communs) réunissant au moins cinq ans de services civils et militaires au 1er janvier 1952.

2° Personnels militaires:

a) Les agents techniques du service des essences des armées sans condition d'ancienneté;

b) Les sous-officiers des armées de terre, de mer, de l'air et services communs réunissant au moins cinq ans de services militaires ou civils au 1er janvier 1952.

La durée totale des services exigés des candidats au titre des paragraphes 1 *b* et 2 *b* ci-dessus, peut être réduite:

De deux ans pour les titulaires de l'un des diplômes ci-après:

Licence en droit, baccalauréat de droit, capacité en droit;

De la durée des services effectués au service des essences des armées avec un maximum de deux ans.

Les deux réductions de services ci-dessus peuvent se cumuler jusqu'à un maximum de trois ans.

Tous les candidats doivent, en outre:

Etre Français;

Etre du sexe masculin;

Etre reconnus apte au service armée guerre;

Avoir accompli le temps de service militaire obligatoire imposé à tous Français par les lois en vigueur;

Etre âgé de plus de vingt et un ans et de moins de trente-huit ans au 1er janvier 1952;

Pouvoir réunir trente ans de services à cinquante-huit ans d'âge.

Les candidats réunissant les conditions exigées, qui désirent concourir, adressent une demande au ministre (direction centrale des essences des armées) par la voie hiérarchique, accompagnée d'un bulletin de naissance sur papier libre.

L'autorité, sous les ordres de laquelle le candidat est placé annexe à la demande un extrait certifié conforme des services antérieurs de l'intéressé et une feuille de notes confidentielle qui porte son appréciation sur chacun des points suivants:

Conduite et moralité, tenue, manière de servir, aptitude à devenir officier.

Cette feuille de notes doit être complétée par une appréciation de 0 à 20. L'attention est particulièrement appelée sur l'importance de ces appréciations, notamment sur l'aptitude à devenir officier.

Les dossiers ainsi constitués et vérifiés avec le plus grand soin, devront parvenir à la direction centrale des essences des armées, le 16 août 1952, terme de rigueur.

Une convocation individuelle sera adressée à chaque candidat admis à concourir. A cet effet, la demande de candidature devra comporter l'adresse personnelle exacte de l'intéressé.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Nogent-sur-Seine (Aube).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Nogent-sur-Seine (Aube).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale de l'Aube, 3, ancien Evêché, à Troyes.

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur et d'un directeur adjoint pour le bureau municipal d'hygiène de Mulhouse.

Un concours sur titres est ouvert en vue du recrutement d'un directeur et d'un directeur adjoint pour le bureau municipal d'hygiène de Mulhouse (Haut-Rhin).

Les candidats devront être docteurs en médecine et posséder le diplôme d'hygiène.

Les dossiers devront être adressés au maire de Mulhouse avant le 1er septembre 1952.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Dernière cours cotés en Bourse	30 juillet — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	31 juillet 1952 — Cours relevés avant Bourse.	31 juillet 1952 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95
699 875	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 625
361 50	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	362 20
1215 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1215 50
8005 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8005 ..
163 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	.... ..

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 24 JUILLET 1952	AU 17 JUILLET 1952
Encaisse or		191.416.678.926 »	191.416.678.926 »
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes (1)		8.740.000.316 »	8.740.000.316 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		19.214.213.267 »	18.179.611.298 »
Monnaies divisionnaires		3.724.726.781 »	3.811.637.991 »
Comptes courants postaux		20.181.363.837 »	30.927.975.402 »
Avances au Fonds de Stabilisation des changes (2)		31.000.000.000 »	17.900.000.000 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.981.611.553 »	3.981.611.553 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1941 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		160.000.000.000 »	160.000.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	629.473.132.399 »		
Effets escomptés sur l'étranger	264.161.340 »	863.511.970.326 »	883.920.303.335 »
Effets garantis par l'office des céréales (6)	15.749.093.000 »		
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	218.067.585.587 »		
Effets négociables achetés en France (7)		230.003.279.380 »	233.928.054.101 »
Avances à 30 jours sur effets publics		18.788.252.000 »	19.461.952.000 »
Avances sur titres		7.139.474.095 »	6.591.658.486 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		19.395.940.211 »	22.933.698.487 »
Divers		23.578.800.073 »	33.408.684.039 »
Total		2.093.228.341.558 Fr.	2.110.718.780.014 Fr.
PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		1.918.832.954.420 »	1.927.394.601.880 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	56.860.079 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	5.825.328.270 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	60.831.478.069 »	127.025.260.889 »	130.112.780.998 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	60.311.554.171 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		306.639.731 »	306.639.731 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		16.554.960.768 »	52.426.154.655 »
Total		2.093.228.341.558 Fr.	2.110.718.780.014 Fr.

(1) (Convention du 13 mars 1952).
(2) (Convention du 27 juin 1949.)
(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1936, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947 loi du 29 mars 1947.)
(4) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars 9 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 9 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 21 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947.)
(6) (Loi du 15 août 1936 décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1944).
(7) (Décret du 17 juin 1938).
(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(10) (Loi du 17 mai 1834 décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Sous-Gouverneur,
H. DE BLETTERIE.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	4 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

FILATURES BOUTRY-DROULERS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 16, RUE FRANCISCO-FERRER, LILLE
SERVICES ADMINISTRATIFS: 18, RUE DUPUYTREN, LILLE
R. C.: Lille n° 15193.

TIRAGE DU 9 JUILLET 1952

Obligations de 1.000 F 4,50 0/0 1930 converties en 3 0/0.

Deuxième tirage après conversion remboursable par 1.015 F le 15 novembre 1952, coupon n° 68 attaché, échéance 15 mai 1953.

171	172	749	750	754	1.925	4.978	5.073	5.075	5.207
1.207	1.264	1.443	1.845	1.855	5.435	5.606	5.608	5.609	5.610
1.866	1.867	1.858	2.086	2.087	5.845	5.886	5.887	5.888	5.893
2.440	2.441	2.442	2.514	2.610	6.306	6.377	6.388	6.790	6.791
2.706	2.770	2.771	3.287	3.288	6.793	7.296	7.435	7.502	7.561
3.290	3.358	3.622	3.623	3.628	7.725	8.203	8.204	8.205	8.206
3.762	4.003	4.024	4.045	4.047	8.207	8.216	8.901	8.966	9.118
4.054	4.120	4.129	4.382	4.417	9.585	9.589	9.676		

Liste des titres sortis aux tirages précédents et non présentés au remboursement.

I. — OBLIGATIONS DE 500 F 7 0/0 1928

Tirage du 28 juin 1933.

Remboursable par 499,20 F depuis le 1er octobre 1933, coupon n° 12 attaché, échéance 1er avril 1934.

1.754 2.301 3.302 3.303 3.304 3.305 3.422 3.748 3.749 3.750

II. — OBLIGATIONS DE 500 F 7 0/0 1928 CONVERTIES EN 3 0/0

Tirage du 1er octobre 1951.

Remboursable par 500 F depuis le 15 novembre 1951, coupon n° 53 attaché, échéance 1er avril 1952.

22	106	107	119	165	3.672	4.353	5.181	5.734	5.972
294	340	652	673	918	5.973	6.612	6.613	6.817	6.939
1.091	1.881	2.181	2.245	2.251	6.948	8.013	8.092	8.340	8.472
2.256	2.258	2.310	2.601	2.802	9.219	9.410	10.143	10.158	
2.810	2.909	3.102	3.455	3.644					

III. — OBLIGATIONS DE 1.000 F 4,50 0/0 1930, CONVERTIES EN 3 0/0

Tirage du 1er octobre 1951.

Remboursable par 1.015 F depuis le 15 novembre 1951, coupon n° 67 attaché, échéance 15 mai 1952.

752	798	829	872	936	5.231	5.295	5.319	5.357	5.462
1.074	1.171	1.218	1.219	1.220	5.484	5.563	5.648	5.652	5.695
1.229	1.250	1.449	1.450	1.605	5.824	5.844	5.858	5.944	6.002
1.638	1.698	1.716	1.751	1.752	6.062	6.064	6.132	6.134	6.282
1.767	1.985	2.051	2.069	2.070	6.350	6.351	6.367	6.382	6.489
2.261	2.375	2.459	2.574	2.802	6.491	6.638	6.639	6.670	6.852
2.803	2.892	2.897	2.958	2.959	6.892	6.893	7.169	7.234	7.283
3.008	3.111	3.172	3.352	3.673	7.403	7.700	7.736	7.753	7.942
3.638	3.639	3.757	3.759	3.766	7.943	7.969	7.970	7.971	8.085
3.765	3.841	3.849	3.990	4.089	8.187	8.208	8.209	8.271	8.272
4.207	4.208	4.305	4.306	4.307	8.424	8.518	8.697	8.698	8.779
4.682	4.683	4.673	4.783	4.793	8.852	8.856	8.905	8.906	9.022
4.841	4.850	4.868	4.874	4.949	9.054	9.066	9.213	9.236	9.273
4.952	4.957	4.959	4.960	5.075	9.274	9.516	9.518	9.546	9.684
5.141	5.161	5.162	5.163	5.222	9.743	9.848			

L'ALIMENTATION EQUILIBREE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: AVENUE EDOUARD-VAILLANT, A COMMENTRY (ALLIER)
R. C.: Montluçon n° 10310.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er septembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis au tirage de l'année 1946 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1947 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE A. DUBOIS ET FILS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 211.684.000 F
SIÈGE SOCIAL: 67-69, RUE DE CRÉQUI, LYON
R. C.: Lyon B 3008.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 2.500 obligations 6 3/4 0/0 1949 de 10.000 F, la Société A. Dubois et fils a racheté en Bourse 65 obligations correspondant à l'annuité prévue au tableau d'amortissement de l'emprunt pour le 15 septembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

LIP

(Société anonyme d'horlogerie.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 140.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 6, RUE DES CHALETS, BESANÇON (DOUBS)
R. C.: Besançon n° 1868.

Obligations 4 0/0 1945 de 2.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 11 juin 1952 et remboursables à partir du 15 juillet 1952 à 2.000 F;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement
326 à 330	52	1.191 à 1.195	52	1.921 à 1.925	52
431 à 435	51	1.241 à 1.245	52	2.041 à 2.045	52
636 à 638	52	1.361 à 1.365	51	2.116 à 2.120	52
751 à 755	52	1.376 à 1.380	51	2.251 à 2.255	52
761 à 765	52	1.401 à 1.405	52	2.336 à 2.340	52
896 à 900	52	1.721 à 1.725	52	2.386 à 2.390	52
1.176 à 1.180	51	1.821 à 1.825	52	2.430	51

SOCIETE ELECTRO-CABLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 450 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 62, AVENUE D'IÉNA, PARIS

R. C.: Seine n° 88050.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er octobre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis au tirage de l'année 1947 ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1948 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

Société anonyme des PNEUMATIQUES DUNLOP

AU CAPITAL DE 1.400.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 64, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)

R. C.: Seine An. 37587.

Obligations 4 0/0 1942 de 5.000 F et 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 12 juin 1952 et remboursables à partir du 15 juillet 1952 à 5.000 et 10.000 F;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
COUPURES DE 5.000 F			
161 à 180	1952	5.201 à 5.220	1952
241 à 260	1946	5.461 à 5.480	1952
401 à 420	1952	6.281 à 6.300	1952
521 à 540	1945	7.761 à 7.780	1945
561 à 580	1952	8.841 à 8.860	1952
881 à 900	1952	8.961 à 8.980	1952
1.081 à 1.100	1952	9.001 à 9.020	1952
1.841 à 1.860	1952	9.641 à 9.660	1952
1.921 à 1.940	1952	9.721 à 9.740	1952
2.241 à 2.260	1952	9.921 à 9.940	1952
2.361 à 2.380	1952	10.141 à 10.160	1952
2.801 à 2.820	1952	11.121 à 11.140	1952
3.361 à 3.380	1952	11.681 à 11.700	1945
3.961 à 3.980	1952	12.641 à 12.660	1952
5.101 à 5.120	1952	12.661 à 12.680	1952
COUPURES DE 10.000 F			
13.445 à 13.424	1952	15.737	1952
14.145 à 14.154	1952	16.025 à 16.034	1952
14.495 à 14.504	1952	16.235 à 16.244	1952
14.815 à 14.824	1952	16.685 à 16.694	1952
15.305 à 15.314	1952	17.155 à 17.464	1952
15.655 à 15.664	1952		

AVIS DIVERS

Société Industrielle de Pâtes Alimentaires

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

58, RUE FERDINAND-BUISSON, SAINT-RAMBERT-L'ILE-BARBE

SIÈGE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL: 158, COURS LIEUTAUD, MARSEILLE

R. C.: Lyon B, n° 8404; Marseille n° 67877.

Les obligations 4 0/0 de 5.000 F nominal émises en juillet 1942 numérotées de 1 à 4000 démunies de coupons restant en circulation seront échangées, titre pour titre, sans conformité de numéros, contre de nouvelles obligations 4 0/0 de 5.000 F nominal numérotées à partir de 4001, coupon n° 21, à l'échéance du 1er janvier 1953 attaché.

Cet échange s'effectuera à partir du 4 août 1952 au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris, ainsi que dans ses sièges et agences en France.

Société anonyme pour tous Appareillages Mécaniques (S. A. T. A. M.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 361.000.900 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

99, AVENUE DU GÉNÉRAL-LECLERC, LA COURNEUVE (SEINE)

Registre du commerce: Seine n° 191135.

Les obligations 4 0/0 de 5.000 F nominal émises en juin 1942 numérotées de 1 à 3000 démunies de coupons restant en circulation seront échangées, titre pour titre, sans conformité de numéros, contre de nouvelles obligations 4 0/0 de 5.000 F nominal numérotées à partir de 3001, coupon n° 21, à l'échéance du 15 décembre 1952, attaché.

Cet échange s'effectuera à partir du 4 août 1952, au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris, ainsi que dans ses sièges et agences en France.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. René-Francis-Modeste Fadda, né à Marseille le 14 septembre 1926, fils de Edmond Fadda et de Marie-Jeanne-Eugénie Gallice et époux de Arlette-Josette-Louise Robert, marié à la mairie de Marseille le 1er juin 1950 et demeurant 3, boulevard Paul-Doumer, à Marseille (6e), dépose, pour lui et son enfant à naître début novembre, une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de: de Vern, pseudonyme de son beau-père, M. Pierre-Charles-René Robert.

M. Walerstasn (Léon), dentiste, né le 28 octobre 1907 à Josefow (Pologne), demeurant à Paris (10e), 8, rue de Strasbourg, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Claude-Michel, né le 13 octobre 1938 à Paris, et Alain, né le 8 juillet 1946 à Mainsat (Creuse), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Valantin, subsidiairement celui de Valletin, Valenton ou Valin.

Mme Frédérique Freiheiter, veuve Lerner (Jacques), née le 22 mai 1904 à Brzezany (Pologne), demeurant à Paris (6e), 101, rue d'Assas, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Jean-Marc, né à Paris (13e) le 13 septembre 1934, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lamy.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901.

11 avril 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association cultuelle de l'église catholique apostolique et orthodoxe en France.** Modification aux statuts et prise en charge de la paroisse sise au 45, rue Haute-Reculée, Angers. Siège social: 65, rue Boursault, Paris.

1er juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Société sportive des tracteurs F. A. R. (S. S. F. A. R.).** But: culture physique et sports en général. Siège social: 113, avenue Laurent-Cély, Gennevilliers.

1er juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Association des propriétaires riverains.** But: défense de leurs droits sur les rives du Né, de Taluchet à la route-limite de la commune de Viville n° IG-51. Siège social: salle Girardeau, Viville.

1er juillet 1952. Déclaration à la préfecture d'Alençon. **Société des courses de Champsecret.** But: amélioration du cheval de demi-sang et percheron. Siège social: mairie de Champsecret.

2 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bougie. **Association sportive scolaire flayenne.** But: instruire et distraire les jeunes gens et les jeunes filles des deux écoles d'El Flaye et de la population en général au moyen de la pratique de jeux éducatifs et de sports, de conférences, de lectures commentées, de projections cinématographiques. Siège social: école de garçons, El Flaye (Soummam mixte) (Sidi-Aïch).

2 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Photo-Ciné-Club du Vésinet et des environs.** But: développement de la technique et de l'art photo et cinématographique. Siège social: chez L. Pierson, 4, place de l'Eglise, le Vésinet.

7 juillet 1952. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre du département du Pas-de-Calais.** But: défense en commun des intérêts généraux des associations adhérentes; représentation de l'ensemble de celles-ci auprès de l'administration du département ainsi que de tout organisme départemental, régional, national ayant le même objet. Siège social: 19, rue de Douai, Arras.

9 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association familiale ouvrière du canton de Montebourg.** But: grouper les familles de condition ouvrière ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériel et moraux dans tous les domaines. Siège social: 28, place Saint-Jacques, Montebourg.

9 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Troyes. Société théâtrale **L'Avenir de Voué.** But: donner des séances récréatives et théâtrales à Voué et aux environs. Siège social: chez M. Leblanc, à Voué.

10 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Caisse de solidarité du personnel civil employé à la société coopérative « Avenir des travailleurs ».** But: venir en aide au personnel civil employé à la société en cas de maladie. Siège social: arsenal de Brest.

11 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Amicale des chasseurs de Mantes-la-Ville.** But: faire respecter les moyens humains de chasse et poursuivre tous délinquants aux statuts. Siège social: 88, route de Houdan, Mantes-la-Ville.

12 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Entente sportive Faycelles-Larroque-Toirac.** But: développement des forces physiques par le sport. Siège social: mairie de Saint-Pierre-Toirac.

13 juillet 1952. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Association Saint-Martin pour l'éducation populaire et les loisirs à Nielles-les-Bléquin.** But: éducation populaire à Nielles-les-Bléquin sous différents aspects: physique, intellectuel, artistique, moral, religieux, social, fondation et entretien d'écoles, garderies, patronages et toutes autres œuvres. Siège social: à Nielles-les-Bléquin.

15 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Orphéon fleurantin,** chorale mixte. But: propagation du goût de l'enseignement musical. Siège social: mairie de Fleurance.

15 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. L'Union sportive fortinoise change de titre et devient **Entente sportive Fort-Rouge Jonquet.** Siège social: brasserie du Jonquet, 56, boulevard Bianchi, à Toulon.

15 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Société des fêtes de Bayas.** But: organisation des fêtes et réjouissances sur le territoire de la commune. Siège social, mairie de Bayas.

15 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Cambrai. **L'Association familiale d'éducation et d'enseignement populaire du Cateau.** But: création, développement, gestion, administration et contrôle des écoles libres, des œuvres péri et postscolaires et d'éducation physique, intellectuelle et morale dans la ville du Cateau. Outre la fondation et l'entretien d'écoles libres primaires professionnelles ou ménagères, ses moyens d'action consistent principalement en l'organisation de cours, conférences et concours, en l'allocation de bourses scolaires, la propagande par le théâtre, le cinéma, et tous les autres moyens appropriés. Siège social: 57, rue Pasteur, le Cateau.

15 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. Le Cercle de tennis de table Moulin-Pataud modifie son conseil d'administration, ses statuts et change son titre qui devient **Cercle laïque de tennis de table.** Siège social: 2, faubourg Saint-Jean, le Puy.

15 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Béarn Tennis-Club.** But: pratique du tennis et des exercices physiques. Siège social: 58, rue des Volontaires, Paris.

15 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Syndicat des chasseurs et propriétaires de Saint-Martin-Cantalès et Besse.** But: réglementation locale de la chasse et repeuplement en gibier. Siège social: mairie, Saint-Martin-Cantalès.

16 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Amicale des travailleurs réunis du camp de Fontenet.** But: grouper tous les travailleurs du camp de Fontenet. Siège social: mairie, Saintes.

16 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Blois. L'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre de Loir-et-Cher change de titre et devient **Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre de Loir-et-Cher** et modifie ses statuts. Siège social: 14, rue Chemonton, Blois.

17 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Société de chasse du marais de Sin-le-Noble.** But: exercice, protection et amélioration de la chasse, protection et repeuplement du gibier, destruction des animaux nuisibles, protection des récoltes. Siège social: rue Ferrer prolongée, Sin-le-Noble.

17 juillet 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des propriétaires lotis du parc de la Haye.** But: défense des intérêts des propriétaires lotis. Siège social: café du Petit-Clamart, parc de la Haye, Avrillé.

17 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Paris et son histoire.** But: faire connaître l'histoire de Paris, de son passé, de ses rues. Siège social: 20, rue Notre-Dame-de-Lorette, Paris.

17 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association d'éducation populaire de Monteil, commune du Crestet.** But: aider, favoriser et soutenir l'école libre de Monteil. Siège social: école libre, Monteil.

18 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Place pétanque quillanais.** But: jeu de boules provençal dit pétanque. Siège social: brasserie Le Palace, Quillan.

18 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Centre social de Saint-Dizier.** But: assurer un service social familial et créer des activités d'ordre social et éducatif; accueillir les familles de la ville sans distinction de convictions politiques ou religieuses ni de situation sociale. Siège social: 60, rue Gambetta, à Saint-Dizier.

19 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Société des Amis des œuvres de jeunesse du père Jacques.** But: organisation et soutien de toutes activités ayant trait à la formation de la jeunesse, par le moyen notamment d'œuvres scolaires. Siège social: 3, rue du Père-Jacques, Avon.

21 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **L'Association d'éducation populaire de Recouvrance** modifie ses statuts et son conseil d'administration. But: organiser la création et le fonctionnement des écoles catholiques de Recouvrance et de toutes œuvres d'éducation périscolaires et postscolaires. Siège social: 4, rue Vauban, Brest.

22 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Centre d'études techniques agricoles de Cambrai.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail. Siège social: café Henri, Grande-Place, Cambrai.

22 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Amicale des anciens élèves des cours agricoles de la région de Seclin.** But: encourager l'enseignement professionnel agricole et contribuer par tous les moyens à la formation d'élites agricoles. Siège social: ferme Decherf, Seclin.

22 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Association des familles nombreuses d'Hérimoncourt.** But: défense des intérêts matériels et moraux des familles nombreuses. Siège social: ancienne mairie d'Hérimoncourt.

22 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association internationale d'études militaires historiques comparées.** But: étude historique comparée des forces armées et des doctrines militaires des pays alliés, jusqu'à la deuxième guerre mondiale incluse. Travaux de documentation, de classification, d'analyse et de synthèse sur les œuvres produites dans ce domaine par les principaux écrivains militaires. Siège social: 20, rue Ernest-Deloison, à Neuilly-sur-Seine.

22 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Joseph (garçons).** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres, aux familles. Siège social: rue de l'Hospice, à Steenwerck.

23 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Sfath Emeth Jérusalem (Voix de la vérité, Jérusalem).** But: secours moral et matériel à ceux qui, en Terre Sainte, vouent leur existence à l'étude des Saintes Ecritures. Siège social: 5, rue Simon-le-Franc, Paris.

23 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. L'Harmonie des forges de Froncles prend le nouveau titre d'**Harmonie de Froncles.** Siège social: mairie de Froncles.

23 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Mouvement de solidarité des cheminots retraités adhérant à la fédération des retraités de France et d'outre-mer,** section de Saint-Dizier. But: servir une allocation, au décès de l'un de ses membres, aux ayants droit désignés par lui ou, le cas échéant, aux personnes qui se chargent des obsèques. Siège social: 60, rue François-Ier, à Saint-Dizier.

23 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Union française des inventeurs de la 7e région économique (U.F.I.).** But: groupement, solidarité et défense des inventeurs français de la 7e région économique. Siège social: 3, rue Haute-Cité, Limoges.

24 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Comité du logement de Marcq-en-Barœul.** But: faire connaître et renseigner tous ses adhérents sur les questions concernant les loyers. Siège social: 132, rue Nationale, Marcq-en-Barœul.

24 juillet 1952. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Cercle éducatif de l'école d'application de la rue Jules-Verne.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire par la formation intellectuelle, morale ou physique des élèves et des anciens élèves de l'école. Siège social: 16 *bis*, rue Jules-Verne, Charleville.

25 juillet 1952. Déclaration à la préfecture du Var. Société communale de chasse **La Bargemonnaise.** But: grouper les propriétaires et habitants de la commune en vue du repeuplement, de la destruction des nuisibles, de la répression du braconnage et de la pratique de la chasse. Siège social: auberge de l'Arcade, à Bargemon.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 juillet 1952: page 7061, 1re colonne, 15e insertion, au lieu de: « Association familiale rurale du canton de Miélau », lire: « ... Miélan ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 juillet 1952: page 7736, 1re colonne, 15e insertion, au lieu de: « Société des amis de Raymond Carr », lire: « ... Raymond Berr ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.